

Hausse des frais de scolarité après 2012 ?

Un dégel n'attend pas l'autre

GABRIEL NADEAU-DUBOIS, ÉTUDIANT EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

Le mercredi 10 juin dernier, le conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) adoptait un plan budgétaire élaboré selon les indications reçues de Québec. Ce plan de retour à l'équilibre prévoit notamment une hausse importante des frais de scolarité après 2012.

Voilà qui confirme plusieurs inquiétudes : le plan de redressement de l'UQAM dévoile les intentions du gouvernement Charest de poursuivre sa hausse des frais de scolarité, entamée en 2007. En effet, le document adopté par le conseil d'administration de l'université tient compte d'une hausse de 100\$ par année après 2011-2012. Il s'agit en fait de la prolongation jusqu'en 2015-2016 de la hausse déjà annoncée durant la campagne électorale de 2007.

C'est le quotidien montréalais *Le Devoir* qui dévoilait le pot au rose en juin en citant Claude Corbo, recteur de l'UQAM : « Nous avons travaillé avec des paramètres que nous avons demandés au Ministère de l'Éducation. Nous leur avons demandé : « Qu'est-ce qu'on prend comme mesure ? » Nous avons fait des projections à partir des indications qu'ils nous ont données », déclarait-il à la journaliste du *Devoir*, en tenant à spécifier qu'il s'agit d'hypothèses de travail. Ce plan de relance, contenant les hausses de frais, a donc été élaboré conjointement avec le Ministère de l'Éducation et validé par ce dernier. Ce sont justement ces hausses, ainsi que celles des frais afférents, qui permettraient, selon ce plan de relance, à l'institution de retrouver l'équilibre budgétaire.

COURCHESNE NIE TOUT

Suite à la publication de l'article du *Devoir*, la ministre de l'Éducation, Michèle Courchesne niait toute l'affaire par l'entremise de son attachée de presse et démentait du tout au tout les propos du recteur de l'UQAM. Le cabinet de la ministre affirmait en effet qu'aucune décision n'avait été prise au sujet des frais de scolarité après 2011-2012 : « Après cette date, la situation

devra être réévaluée. Le gouvernement prendra une décision en temps opportun », plaidait la porte-parole de Courchesne. Du même souffle, la ministre a refusé de se prononcer sur le réalisme du plan de relance de l'UQAM.

UN DÉGEL AUX CONSÉQUENCES GRAVES

Cette annonce controversée signifie donc que les étudiants et étudiantes universitaires continueront de voir leur facture augmenter, eux qui subissent déjà les contrecoups de cette hausse de 50\$ par session sur cinq ans. Rappelons que celle-ci fait passer de 1668\$ en 2007 à 2168\$ en 2012 les frais de scolarité annuels des étudiants et étudiantes à temps plein. Selon une étude commandée par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le dégel de 2007, qui correspond à une augmentation de 30% de la facture étudiante, chassera des bancs d'école entre 6000 et 13 000 étudiants et étudiantes universitaires.

De plus, les « raisons financières » représentent toujours le premier motif pour l'abandon des études postsecondaires selon le Comité consultatif sur l'aide financière aux études (CCAFE) du Ministère de l'Éducation. Selon Statistiques Canada, ce serait 70 % des jeunes Canadiens et Canadiennes qui identifieraient « des raisons financières » comme principal obstacle à la poursuite de leurs études supérieures.

Fidèle à la tradition néolibérale, Jean Charest avait présenté la hausse des frais de scolarité en 2007 comme une solution au sous-financement chronique de l'éducation postsecondaire. Sans surprise, deux ans plus tard, sa promesse électorale de réinvestir 10 fois ce que le gouvernement est allé chercher avec le dégel est restée lettre morte. Force est de constater que le dégel de 2007 fut une autre occasion pour le gouvernement Charest de désengager davantage l'État du financement de l'éducation postsecondaire, augmentant du même coup la contribution étudiante et celle des entreprises privées.



Détournement de la pension alimentaire

Quand l'État s'en prend aux plus démunis

CAMILLE TREMBLAY-FOURNIER, ÉTUDIANTE EN SOCIOLOGIE

Depuis deux générations, des parents monoparentaux à faible revenu voient les pensions alimentaires destinées à leurs enfants compromises. En effet les parents recourant à l'aide sociale et à l'aide financière aux études assistent au détournement des pensions alimentaires de leurs enfants vers les coffres de l'État. Depuis quelques années, une coalition nationale* composée de près d'une dizaine d'organismes dénonce cette manœuvre du gouvernement québécois. Plus que jamais, cette coalition est active et tient à ce que le dossier des pensions alimentaires demeure un enjeu prioritaire sur la place publique.

Il est de plus en plus difficile pour un parent seul de subvenir aux besoins d'une famille : 13% des familles monoparentales ayant à leur tête un homme vivent sous le seuil de faible revenu, statistique qui grimpe à 38% lorsque le parent gardien est une femme. Or, ce serait de 46,5 millions de dollars que le gouvernement du Québec prive chaque année les familles monoparentales les plus pauvres par les méthodes de calcul de certains programmes sociaux. C'est alors l'objectif même de la pension alimentaire, soit éviter qu'une séparation conjugale appauvrisse les enfants, qui est détournée.

C'est en 1997, suite à la lutte juridique menée par Susan Thibodeau et aux pressions des mouvements sociaux, que nos gouvernements ont défiscalisé la pension alimentaire pour enfants. Ainsi, les montants versés pour les enfants ne sont plus additionnés aux revenus du parent pour fins d'impôt. Plus de dix ans après, la même logique ne s'applique toujours pas aux calculs de l'aide sociale et de l'aide financière aux études, pénalisant les familles qui y font appel.

En pratique, le gouvernement du Québec ne permet aux parents gardiens de toucher que 100 \$ par mois du montant de la pension alimentaire et ce, peu importe le nombre d'enfants au sein du ménage. Le reste de la somme retourne dans les coffres de l'État par la diminution des paiements d'aide sociale ou d'aide financière aux études. Par cette saisie, on ne pénalise pas seulement les enfants, mais on surtaxe les parents payeurs. Aussi, le fait d'additionner les sommes de la pension alimentaire au montant de l'aide sociale ou de

l'aide financière aux études peut dans certains cas réduire les possibilités d'une famille qui vit en logement privé de recevoir une allocation-logement et compromettre l'accès à l'aide juridique.

Pour Amélie Châteauneuf, représentante du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, « il y a clairement violation de la Charte québécoise des droits et libertés. Ceci correspond à une redistribution de la pauvreté, étant donné que les enfants des ménages les plus précaires ne peuvent pas bénéficier d'une amélioration de leur condition de vie par les sommes détournées au même titre que les familles monoparentales sur le marché du travail. En réaction à cette injustice, la Coalition nationale pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires réclame haut et fort, depuis 2007, que cesse immédiatement le détournement des pensions alimentaires pour enfants.

Un projet de loi a été déposé à deux reprises, en 2008 et 2009, à l'Assemblée nationale par le Parti Québécois afin de corriger cette injustice. Toutefois, celui-ci n'a pas encore été appelé en chambre par le gouvernement, ce qui empêche de lui faire une place dans l'agenda des parlementaires et d'être soumis à débat. Le projet devrait être redéposé à l'automne et la Coalition veille à ce que celui-ci ne se fasse pas oublier. Comme le souligne Sylvie Lévesque de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) : « C'est simple, nos demandes s'élèvent environ à 50 millions de dollars. Quand on pense à l'aide que le gouvernement se permet de donner à l'industrie

**DOSSIER SPÉCIAL :
CAMPAGNE DE L'ASSÉ**

SOUS-FINANCEMENT : PLUS QU'UNE HISTOIRE COMPTABLE, UNE QUESTION IDÉOLOGIQUE P.5

APPAUVRIR, ENDETTER ET EXCLURE : VÉRITABLES FONCTIONS DE L'AFÉ ? P.6-7

PROJETS DE LOI SUR LA GOUVERNANCE DES UNIVERSITÉS ET DES CÉGÉPS : NOUVEL EMBALLAGE, MÊME IMPOSTURE P.8

L'OPPOSITION EST UNANIME P.8

LA MORT DES PPP AU QUÉBEC ? P.9

automobile par exemple, c'est peu demandé, surtout pour des enfants dans le besoin! Cette saisie est une aberration qui mérite notre acharnement. »

Pour plus d'informations, consultez une des vidéos explicatives : <http://www.fafmrq.org/federation/2008/05/pensions-alimen.html>

*Les membres sont l'Association Cigogne, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, la Fédération étudiante collégiale du Québec, la Fédération étudiante universitaire du Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Re-Nou-Vie, le RIAPAS, L'R des centres de femmes du Québec et le Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay, Centre d'aide pour femmes monoparentales, Centre communautaire de Châteauguay, Centre de Femmes l'Éclaircie de La Prairie, Le Re-Source, Maison d'aide et d'hébergement de Châteauguay, Centre de Femmes La Marg'Elle.

table des matières

- ♣ Hausse des frais de scolarité après 2012 ? 1
- ♣ Détournement de la pension alimentaire 1
- ♣ L'association étudiante de Thetford se joint à l'ASSÉ ! 2
- ♣ Le gouvernement gouverné 2
- ♣ Du nouveau à l'Ultimatum 2
- ♣ Volonté de changement au Comité journal 2
- ♣ Pas de vacances pour les mouvements sociaux ! 3
- ♣ L'AFPC défend la syndicalisation des étudiants et étudiantes 4
- ♣ Tentative de syndicalisation d'un Starbucks à Québec 4
- ♣ Abolition d'un profil du programme Arts et lettres au Cégep de Matane 4
- ♣ Le privé a la vie dure au Cégep de Sherbrooke 4
- ♣ Allongement de la plage horaire au Collège de Maisonneuve 4
- ♣ « ILA AMAZONIA NO SE VENDE, LA AMAZONIA SE DEFENDE! » 9
- ♣ La mort des PPP au Québec? 9
- ♣ Quelle démocratie pour l'Afghanistan ? 10
- ♣ La dénaturation de l'université 11
- ♣ Il y a 40 ans...la création de l'Université du Québec 12

ÉDITORIAL

Le gouvernement gouverné

JULIEN VADEBONCOEUR
POUR LE CONSEIL EXÉCUTIF DE L'ASSÉ

La ministre a décidément de la vision. Après s'être courageusement attaquée au « mythe du gel des frais de scolarité », la voilà lancée dans une nouvelle croisade : la gouvernance des cégeps et universités. Déterminée à réussir, la ministre combattrà jusqu'au bout l'inefficacité, la déficience, l'obscurantisme, l'irresponsabilité et la corruption qui règnent dans les institutions d'enseignement supérieur du Québec.

Toutefois, ce fier combat pour la modernisation ne dissimule-t-il pas une volonté de déresponsabilisation de l'État ? En effet, ce jugement que porte la ministre, par le biais des projets de loi 38 et 44 sur la gouvernance des cégeps et universités, survient après plus de vingt ans de sous-financement.

Les élites politiques au Québec ont suivi, depuis les années 80, les recommandations des experts du nouvel ordre économique mondial, qui préconisaient une réduction des dépenses publiques. Malgré les nombreux effets néfastes de ces réformes (diminution de l'accessibilité des services, baisse de leur qualité, etc.), ils suivent encore les conseils de ces mêmes experts, qui commandent aujourd'hui d'introduire dans les services publics les méthodes de gestion propres au privé. Comme si la faillite de nos institutions ne tenait qu'à une gestion défaillante, non compétitive.

Ne soyons donc pas dupes lorsque la ministre parle d'adopter « les standards de gouvernance reconnus à l'échelle internationale », c'est-à-dire conformes au vaste projet de privatisation des services publics porté par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et consorts.

Pas même la crise économique que



nous subissons actuellement n'aura été l'occasion pour la classe politique de prendre quelque distance critique vis-à-vis de l'orthodoxie néolibérale. Même credo, même arrogance, les dirigeants et dirigeantes suivent au doigt et à l'œil le catéchisme du marché.

Le Rapport Montmarkette, déposé en avril 2008, laisse d'ailleurs présager le pire. On y suggère de mettre en place divers systèmes de tarification des services publics de manière à réduire la charge fiscale de l'État. Emboitant le pas, le gouvernement ne prévoyait aucune somme supplémentaire dans le dernier budget pour pallier les effets de la crise. Il estime même parvenir à l'équilibre budgétaire d'ici 2012 par le biais d'une augmentation du coût des services publics. Aucune surprise ne nous attendait lorsque les jeunes libéraux, lors de leur dernier congrès, se sont prononcés en faveur d'une hausse générale des tarifs dans les services publics; Jean Charest admettant qu'il faudra bien y voir. De toutes évidences, ce sont les citoyens et les citoyennes qui feront les frais de la crise.

Si rien n'est fait, l'érosion du droit social creusera toujours davantage le fossé entre classes sociales. Les étudiants et étudiantes issu-e-s de milieux modestes écopent principalement. L'intensité du

revers subi se mesurera alors à l'explosion de l'endettement étudiant; tous et toutes défilant devant les bureaux de l'Aide financière aux études pour se procurer un sursis puisé à même leur avenir.

Il apparaît primordial dans cette conjoncture d'exiger une réforme progressiste de l'Aide financière aux Études de manière à éradiquer le poids de l'endettement étudiant. L'accès à l'éducation n'est pas un fardeau, mais une richesse pour la société.

Par ailleurs, puisqu'une participation accrue du secteur privé dans la gestion des cégeps et universités ne ferait que nous enserrer davantage dans l'étau de la privatisation, nous exigeons le retrait immédiat des projets de loi 38 et 44.

Enfin, souhaitant nous attaquer au véritable problème qui afflige notre système d'éducation, nous mobiliserons en vue d'un nécessaire réinvestissement en éducation.

Fière d'une tradition syndicale combative, l'ASSÉ estime que seule la construction d'un rapport de force est en mesure de contrevvenir au dessein malveillant du pouvoir actuel. C'est en nous unissant et en nous mobilisant, à l'instar des luttes d'hier, que nous parviendrons à défendre les valeurs de solidarité et de partage que nous chérissons.

Du nouveau à l'Ultimatum

Volonté de changement au Comité journal

LE COMITÉ JOURNAL DE L'ASSÉ

Cette année, l'ASSÉ se relève de plus belle pour réaffirmer son rôle primordial de syndicat rassembleur et combatif, d'acteur important de progrès social. Pour l'équipe 2009-2010 de l'Ultimatum, cette volonté se traduira par un souci d'œuvrer d'arrache-pied pour tenir la population étudiante du Québec au courant de ce qui la concerne.

Pour l'ASSÉ, la base du syndicalisme étudiant de combat est, et sera toujours, l'information constante prodiguée à l'ensemble de la population étudiante dans le but d'assurer des prises de décision réfléchies et démocratiques. L'Ultimatum occupe à ce titre une place privilégiée pour diffuser l'information, les analyses et les réflexions qui touchent la réalité des étudiants et étudiantes. Afin de remplir pleinement son mandat, la nouvelle équipe du journal a ainsi pris plusieurs mesures importantes concernant le fond et la forme de cette publication.

Le Comité journal s'est d'abord entouré de collaborateurs et

collaboratrices chevronné-e-s qui s'attèleront à la tâche de suivre l'actualité d'un dossier particulier durant toute l'année. L'Ultimatum mobilisera ainsi ses forces pour couvrir assidûment l'actualité avec une approche plus factuelle et des procédés empruntés au journalisme d'enquête. Le journal s'ouvrira aussi au débat grâce à une section « Espace public », dans laquelle l'Ultimatum publiera vos opinions, commentaires et suggestions. Finalement, l'équipe du journal souhaite faire de son mieux afin de couvrir l'actualité nationale en publiant régulièrement ses textes sur le site internet de l'ASSÉ. Voilà quelques-unes des dispositions émanant d'une réflexion sans cesse en construction de notre comité.

Fidèle au premier devoir du journalisme, l'Ultimatum restera toujours le « chien de garde » du pouvoir, l'observateur critique. Le changement de cap amorcé cette année ne poursuivra inlassablement qu'un seul objectif : faire de l'Ultimatum une référence du journalisme étudiant au Québec.

L'ÉQUIPE DU JOURNAL

L'Ultimatum est produit par le Comité journal de l'ASSÉ et ses collaborateurs et collaboratrices.
Rédaction : David Clément, Chloé Domingue-Bouchard, Alexandre Leduc, Éric Martin, Gabriel Nadeau-Dubois, Christian Pépin, Martin Robert, Étienne Simard, Arnaud Theurillat-Cloutier, Camille Tremblay-Fournier, Julien Vadeboncoeur, Alejandra Zaga Mendez
Révision : Josée Brabant, Chloé Domingue-Bouchard, Irais Landry, Gabriel Nadeau-Dubois, Martin Robert, Arnaud Theurillat-Cloutier

Mise en page: Arnaud Theurillat-Cloutier
Graphisme : Catherine Brunet, Arnaud Theurillat-Cloutier
Caricatures : Valérie Gadebois, Audrée Juteau
Tirage: 20 000 exemplaires
Ce journal est imprimé par les travailleurs et travailleuses syndiqué-e-s de Payette et Simms sur du papier fait à 45 % de fibres recyclées.
Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec : ISSN : 61999, No. 619994

Pas de vacances pour les mouvements sociaux !

Les journalistes du Comité journal de l'ASSÉ ont couvert les principaux événements ayant trait aux luttes progressistes qui ont eu lieu cet été ! En voici le résumé.

8 au 11 juin : Forum économique international des Amériques (Conférence de Montréal)

Alvaro Uribe n'est pas le bienvenu au Canada

ARNAUD THEURILLAT-CLOUTIER, ÉTUDIANT EN PHILOSOPHIE

Une centaine de manifestants et manifestantes se sont rassemblés mercredi le 10 juin au matin, devant l'Hôtel Hilton Bonaventure de Montréal pour protester contre la présence du président colombien et contre le projet de traité de libre-échange Canada-Colombie. Cette manifestation s'est tenue suite à l'appel de la coalition SOS Colombie, qui regroupe plusieurs organisations de la société civile.

À l'occasion de l'allocution du président colombien Alvaro Uribe au Forum international des Amériques, SOS Colombie a dénoncé la volonté du gouvernement canadien de signer un accord de libre-échange avec le « pays des Amériques détenant la pire réputation en matière de droits humains ». En effet, alors que le traité de libre-échange est à l'étape de la ratification au Parlement canadien, les porte-paroles de SOS Colombie ont rappelé les « violentes agressions envers les mouvements sociaux, les journalistes, les Autochtones, les Afro-colombiens [et Afro-colombiennes], les syndicalistes, les étudiants [et étudiantes], les défenseur[-e]-s des droits de la personne » sous le régime d'Uribe. L'armée colombienne est de fait dénoncée pour ses nombreuses « atrocités ». SOS Colombie rappelle également que les liens entre les proches d'Uribe et les paramilitaires d'extrême droite ne sont plus à démontrer. Ces paramilitaires sont notamment accusé-e-s de meurtres de syndicalistes. Le rassemblement a aussi été animé par des musiciens et musiciennes, et par la mise en scène du procès d'Alvaro Uribe, qui a, sans surprise, été reconnu coupable.

15 juin : Rendez-vous de la solidarité 2009

Un rendez-vous raté avec la solidarité

GABRIEL NADEAU-DUBOIS, ÉTUDIANT EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ



PHOTO : GABRIEL NADEAU-DUBOIS

Le lundi 15 juin dernier, les représentants de neuf organisations invitées au Rendez-vous de la solidarité 2009 sont descendus dans la rue, à peine deux heures après le début des discussions, pour se joindre aux centaines de manifestants et de manifestantes déjà massé-e-s devant le Centre des congrès de Québec.

Le Rendez-vous de la solidarité 2009 était la première d'une série de rencontres de consultation, qui se poursuivra cet automne. Ce processus vise à accoucher d'un deuxième Plan de lutte à la pauvreté, alors que le précédent plan d'action (datant de

2004) viendra à échéance l'an prochain. Pour le ministre Hamad, il s'agissait donc « d'ouvrir un espace de discussion positif et enrichissant ». Pour l'ASSÉ et huit autres organisations invitées, la rencontre visait « à donner de la légitimité à un plan de lutte qui ne reconnaît pas les droits des personnes en situation de pauvreté » et à un processus de consultation biaisé qui ne tient pas compte des revendications historiques du milieu communautaire.

Le cahier de consultation, élaboré unilatéralement par le ministère, ne tient pas compte des demandes des groupes communautaires. Les groupes dénoncent aussi les nombreuses allusions du cahier de consultation aux préjugés courants envers les bénéficiaires de l'aide sociale et l'absence complète de mesure de redistribution de la richesse dans la consultation.

En point de presse, l'ASSÉ, quant à elle, lançait un appel à la mobilisation via son porte-parole, Christian Pépin : « Le message qu'on lance aujourd'hui à l'ensemble de la population, aux gens les moins nantis de la société québécoise, c'est qu'il va falloir se mobiliser en grand nombre si on veut réellement infléchir des orientations qui sont lourdement établies, des orientations néolibérales. Ce n'est pas en participant à des consultations comme celle-là qu'on va réellement réussir à réfléchir. On pense que c'est par la force du nombre que l'on va vraiment réussir à infléchir les choses vers une vraie redistribution des richesses et un vrai plan de lutte à la pauvreté. »

16 juin : Manifestation pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires

Manifestation pour l'arrêt du détournement de la pension alimentaire pour enfants

CHLOÉ DOMINGUE-BOUCHARD, ÉTUDIANTE EN COMMUNICATION, POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

Près d'une cinquantaine de personnes se sont rassemblées mardi le 16 juin dernier devant le tribunal administratif du Québec (TAQ), afin d'exprimer leur appui aux familles témoignant du 16 au 18 juin devant le tribunal pour contester le détournement de la pension alimentaire de leurs enfants. Celle-ci s'avère prise en compte dans le calcul de l'admissibilité à différents programmes sociaux et est même saisie substantiellement par le gouvernement lorsque les parents ont recours notamment à l'aide sociale et à l'aide financière aux études.

Les manifestants et manifestantes avaient répondu à l'appel conjoint du Comité pour la pension alimentaire du Grand Châteauguay et de la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants composée de près d'une dizaine d'organismes. La foule était visiblement exaspérée et révoltée par ce « détournement inacceptable et ignoble d'une aide destinée aux enfants », disait Amélie Châteauneuf, représentante du Front commun des personnes assistées sociales du Québec et co-porte-parole de la coalition pour l'événement.

18 juin : Perturbation du Conseil d'administration à Concordia

Les étudiants et étudiantes de Concordia manifestent

GABRIEL NADEAU-DUBOIS, ÉTUDIANT EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

Une quarantaine d'étudiants et d'étudiantes membres du Concordia Student Union (CSU) et du Graduate Student Association (GSA) ont manifesté le jeudi 18 juin leur désaccord face à la décision de la direction de hausser les frais de scolarité de la population étudiante internationale.

Une délégation de l'ASSÉ était sur place, afin de démontrer sa solidarité avec les étudiants et étudiantes de Concordia dans leur lutte. Des membres du comité exécutif de la Fédération Étudiante Universitaire du Québec (FEUQ) étaient aussi sur place, dans un but similaire. Les manifestants et manifestantes ont tout d'abord tenté de pénétrer à l'intérieur de l'université,

mais en furent empêché-e-s par les gardes de sécurité de l'établissement. La petite foule a donc manifesté sa colère aux membres du Conseil d'administration aux deux entrées du bâtiment.

Le Conseil d'administration s'était en effet réuni jeudi matin dès 7h30, afin de procéder à l'adoption du budget 2009-2010 de l'université. Le budget comptabilisait une hausse importante des frais de scolarité pour les étudiants étrangers et étudiantes étrangères de plusieurs programmes. Cette hausse fait suite à celle de juin 2008, qui avait déjà affecté les étudiants et étudiantes de l'Université Concordia, exception faite de ceux et celles fréquentant la John Molson School of Business (JMSB). Cette fois, la hausse concerne l'ensemble de la population étudiante.

22 juin : Manifestation de soutien à Bil'in

La colonisation israélienne en procès à Montréal

ARNAUD THEURILLAT-CLOUTIER, ÉTUDIANT EN PHILOSOPHIE

Plus de cent personnes se sont rassemblées le lundi 22 juin à midi, devant le Palais de justice de Montréal, afin de soutenir le village palestinien de Bil'in, qui poursuit deux entreprises canadiennes complices de l'apartheid israélien.

Ce rassemblement organisé par Tadamon ! Montréal, Young Jews for Social Justice et Solidarité pour les droits humains en Palestine visait à marquer le coup d'envoi du procès opposant le Comité populaire contre le mur de Bil'in et les entreprises Green Park International inc. et Green



PHOTO : TADAMON ! MONTRÉAL

Mount International inc. Ces compagnies enregistrées à Montréal sont accusées de construire illégalement des colonies israéliennes sur les terres du village de Bil'in. Situé en Cisjordanie à 60 km de Ramallah, ce village est sous la protection du droit international humanitaire, étant donné que la Palestine est sous occupation militaire israélienne depuis 1967. Des représentants de Bil'in ont ainsi intenté des poursuites judiciaires contre ces deux entreprises canadiennes au nom de la 4e Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. L'article 49 précise notamment que « la Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle ». Les plaignants et plaignantes réclament 2 millions de dollars en dommages, une injonction interdisant la poursuite des constructions et le démantèlement des bâtiments construits par les deux entreprises sur leurs terres.

1 CICR, « International Humanitarian Law – Quatrième convention de Genève », [http://www.icrc.org/dih.nsf/FULL/380?OpenDocument], (page consultée le 22 juin 2009).

11 juillet : Manifestation d'Antifa-Montréal

Néo-nazis dans Hochelaga-Maisonneuve : la réponse d'Antifa-Montréal

MARTIN ROBERT, ÉTUDIANT EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ



PHOTO : CAMILO SOLER

Le samedi 11 juillet dernier, à l'angle des rues Théodore et Pierre-de-Coubertin, se tenait la manifestation anti-raciste annuelle du groupe Antifa Montréal. C'est sous une pluie diluvienne qu'une soixantaine de manifestants et manifestantes a sillonné les rues du quartier Hochelaga-Maisonneuve pendant près de quarante-cinq minutes. Son message était clair : « Pas de fachos dans nos quartiers, pas de quartiers pour les fachos ! »

Il s'agissait de la première d'une série d'activités de sensibilisation anti-raciste devant avoir lieu cet été à Montréal. Celles-ci font partie de l'actuelle campagne d'Antifa

Montréal, intitulée « Avis d'éviction ». Selon Max, membre du groupe anti-fasciste, il s'agit d'une campagne plus communautaire visant, d'une part, à diminuer les adhésions potentielles à des idées à tendance fasciste et, d'autre part, à donner les outils nécessaires aux résidents et résidentes d'Hochelaga-Maisonneuve pour se prémunir d'une éventuelle recrudescence d'attitudes racistes dans leur quartier.

22 juillet : Manifestation du FAO-Montréal

Manifestation contre l'impérialisme minier canadien

MARTIN ROBERT, ÉTUDIANT EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

Le 22 juillet, à l'occasion de la « Journée mondiale contre les mines à ciel ouvert », s'est tenue une manifestation devant les bureaux de la bourse de Montréal du 1000 rue Sherbrooke Ouest.

Cette action faisait écho à l'appel international du Frente Amplio Opositor (FAO), un groupe mexicain s'opposant à l'exploitation minière canadienne sur son territoire. Cette journée d'actions symboliques a eu une vaste portée grâce aux efforts conjugués de militants et militantes de plusieurs pays du monde, dont l'Australie, l'Argentine, les Philippines, la Papouasie Nouvelle-Guinée et, évidemment, le Canada. Il y eut notamment un « sit-in » de 24 heures à l'ambassade canadienne au Mexique, orchestré par le FAO.

Ces mines à ciel ouvert sont dénoncées pour leurs impacts environnementaux et sociaux néfastes. Lazar Konforti, porte-parole de l'événement, souligne que le Canada a d'énormes responsabilités en ce qui a trait aux dommages causés par ses exploitations à travers le monde, car près de 60% des compagnies minières au monde sont cotées à la bourse de Toronto. Celle-ci doit sa popularité dans ce domaine à son absence de réglementation en matière environnementale et sociale.

Les versions intégrales de ces articles et des photographies supplémentaires sont disponibles sur le site internet de l'ASSÉ. Les journalistes de l'Ultimatum couvriront l'actualité du monde de l'éducation et des luttes progressistes tout au long de l'année et vous pourrez lire leurs articles en ligne ! À surveiller !

www.asse-solidarite.qc.ca

TAUX DE CHÔMAGE ÉTUDIANT

19,4%

Au Québec, c'est le taux de chômage des étudiants et étudiantes âgé-e-s de 15 à 24 ans pour le mois de juillet 2009. Ce taux a enregistré une hausse de 1,2 % par rapport au mois précédent (18,2 % en juin 2009). Il n'était que de 12,3 % en juillet 2008. Devoir affronter la hausse des frais de scolarité, des frais afférents, des prix du logement (+ 0,1 % de juin 2008 à juin 2009) et surtout des aliments (+ 6,2 % de juin 2008 à juin 2009), devient un casse-tête infernal pour un étudiant ou une étudiante qui n'a pu se trouver un emploi cet été.

Sources : Statistiques Canada, Institut de la statistique du Québec

L'AFPC défend la syndicalisation des étudiants et étudiantes

DAVID CLÉMENT, ÉTUDIANT EN SCIENCES SOCIALES

En juin dernier, l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) entamait sa campagne « Défendre les droits du personnel étudiant! », qui vise à sensibiliser et à mobiliser les étudiantes et les étudiants travaillant pour la fonction publique fédérale sur leurs droits de travailleuses et de travailleurs. De plus, cette campagne vise à appuyer la contestation judiciaire de l'AFPC contre la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (LRTFP), qui exclut entre autres le personnel étudiant des accreditations syndicales, leur reniant ainsi le droit d'association prévu par la Charte canadienne des droits et libertés. En effet, la LRTFP définit ce qu'est un ou une « fonctionnaire », en excluant dix (10) types d'embauches, dont entre autres toute personne « employée dans le cadre d'un programme désigné par l'employeur comme un programme d'embauche des étudiants ».

Au courant de l'été, plus d'un millier d'étudiantes et d'étudiants au sein de la fonction publique ont été contactés, et un grand nombre ont décidé d'appuyer la contestation judiciaire de l'AFPC en signant une carte déclarant qu'ils et elles voulaient avoir le droit de se syndiquer et de négocier collectivement leurs conditions de travail. D'ailleurs, les cartes de signature pour les étudiantes et les étudiants ainsi que la pétition pour la population en général sont disponibles sur le site web de l'AFPC dédié à cette campagne, au www.psac.com/issues/campaigns/studentworkers-f.shtml

En juin dernier, une juge du Nouveau-Brunswick a d'ailleurs tranché en faveur de la contestation judiciaire déposée par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui visait l'intégration des employé-e-s occasionnel-le-s dans les unités d'accréditation syndicale, en obligeant le gouvernement du Nouveau-Brunswick à modifier sa loi régissant les relations de travail dans la fonction publique d'ici les douze prochains mois.

CAMP DE FORMATION DE L'ASSÉ

L'ASSÉ organise un camp de formation et de réflexion les 26 et 27 septembre prochain au Cégep du Vieux-Montréal. Voici les thèmes qui seront abordés :

Conjonctures politique et économique, syndicalisme étudiant, histoire de l'ASSÉ, organisation syndicale, féminisme, aide financière aux études (AFÉ), gouvernance et sous-financement

Samedi soir :

Le mouvement étudiant québécois

Table-ronde entre l'ASSÉ, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), la Table de concertation étudiante du Québec (TCEQ) et des personnes défendant la non-affiliation des associations étudiantes.

Pour vous inscrire, contactez votre association étudiante locale ou l'ASSÉ!

plus d'informations : www.asse-solidarite.qc.ca

Tentative de syndicalisation d'un Starbucks à Québec

GABRIEL NADEAU-DUBOIS, ÉTUDIANT EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

Devant l'imposition de conditions de travail inacceptables, les étudiants et étudiantes employé-e-s d'un Starbucks de la région de Québec ont résolu de se syndiquer.

Le 14 juillet dernier, les travailleurs et travailleuses du café Starbucks de l'avenue Germain-des-Prés à Québec déposaient une demande d'accréditation syndicale devant la Commission des relations de travail (CRT) du Québec. Cette requête fait suite à l'annonce par la direction de l'entreprise de l'imposition d'un plancher d'heures travaillées hebdomadairement de 24. Les employé-e-s, pour la plupart des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, ne peuvent évidemment pas concilier de telles conditions de travail et des études à temps plein.

Les grandes centrales syndicales québécoises ayant refusé de les représenter, les employé-e-s se sont tournés vers la centrale américaine Industrial Workers of the World (IWW). L'organisation représente déjà plusieurs milliers de travailleurs et de travailleuses du secteur de la restauration rapide aux États-Unis. La syndicalisation de ce Starbucks serait une première percée au Québec pour le syndicat anticapitaliste.

LE PRÉSIDENT DE BMO EN RENFORT ?

Le 15 juillet dernier, Jacques Ménard, président de BMO Groupe financier, a déclaré publiquement être sympathique à la demande de syndicalisation des

employés de Starbucks. M. Ménard, qui préside aussi un groupe de travail contre le décrochage scolaire, a affirmé que les entreprises de détail doivent s'assurer que leurs employé-e-s étudiantes et étudiants ne travaillent pas de manière à mettre en péril leurs études. Il ajoute que l'État devrait intervenir afin de limiter les heures travaillées par les étudiants et étudiantes, surtout ceux et celles du secondaire. Le porte-parole péquiste en matière de travail, François Rebello, a tenu des propos semblables dans une lettre adressée mercredi à la multinationale américaine. Le ministre conservateur du Travail, David Whissel, a quant à lui affirmé que les normes du travail étaient suffisantes actuellement. Sans surprise, il dit faire confiance aux mécanismes du marché, arguant que la pénurie de main-d'oeuvre suffirait à pousser les entreprises à offrir des conditions de travail concurrentielles.

STARBUCKS CONTESTE

Puis, le 31 juillet, la multinationale de la torréfaction annonçait son intention de contester la demande faite à la CRT. L'entreprise plaide que les autres succursales de la région devraient faire partie du syndicat afin que la demande soit valide. Notons que Starbucks, représentée dans cette affaire par le célèbre cabinet d'avocats montréalais Heenan Blaikie, a déjà utilisé cet argument pour tenter d'empêcher la syndicalisation de certaines de ses franchises dans la région de New York.

ACTUALITÉ LOCALE

COMITÉ JOURNAL DE L'ASSÉ

Abolition d'un profil du programme Arts et lettres au Cégep de Matane

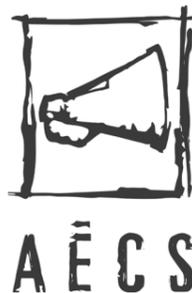
Le profil « Art visuels » du programme Arts et lettres du Cégep de Matane ne sera pas offert pour la rentrée 2009-2010 en raison d'un manque d'inscriptions. Les étudiants et étudiantes ayant complété une première année du programme pourront cependant terminer leur diplôme d'études collégiales (DEC) et les nouveaux postulantes et postulants pourront s'inscrire au profil « Lettres ».



Cependant, cette situation n'épargne pas les étudiants et étudiantes du profil ayant échoué-e-s des cours lors de leur première session. Ces cours de première année, désormais éliminés, ne pourront pas être repris. Ils ne pourront pas être crédités dans l'optique d'un changement de programme non plus. La solution offerte : terminer son DEC dans un autre cégep; le plus proche qui offre le profil se trouvant à Rimouski... Voilà un autre exemple du problème criant d'accessibilité géographique des cégeps en région lié à leur sous-financement et à la concentration étudiante dans les centres urbains.

Le privé a la vie dure au Cégep de Sherbrooke

Près de 6 ans après la fondation du café étudiant autogéré, L'Équitable, l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AECS) brise plusieurs monopoles détenus par le secteur privé et ouvrira le 17 août 2009 la Coopérative de solidarité du Cégep de Sherbrooke (CSCS). Cette coopérative offrira nombreux services à la communauté du cégep, autrefois contrainte d'utiliser les services des compagnies privées détenant des contrats d'exclusivité sur le campus. En plus du café L'Équitable qui sert des repas biologiques et équitables, un bistro offrant repas chauds, alcool et même service de traiteur pour différentes instances du cégep fera concurrence au service privé d'alimentation du cégep. Des points de vente seront d'ailleurs ouverts progressivement dans l'ensemble des pavillons du campus. La coop se veut également une vitrine pour les artistes de la communauté collégiale et leur propose de mettre en vente leurs créations au prix fixé par l'artiste. La CSCS comprendra un volet informatique et fera même la vente de fournitures scolaires et de vêtements pour les équipes sportives du cégep. Seules les ventes de livres et de notes de cours sont toujours assujetties au monopole de la compagnie Librairie GGC, malgré les efforts de mobilisation de la population étudiante. La Coopérative de solidarité du Cégep de Sherbrooke n'est pas une coopérative exclusivement



étudiante. Tous les syndicats du cégep ont été invités à prendre part à cette initiative de l'association étudiante. Toutefois, sur les neuf places du conseil d'administration, de trois à six pourront être occupées par des membres étudiants et étudiantes. « Beaucoup de travail a été abattu pour en arriver là : études, recherches, mise en ordre des finances, négociations pour obtenir des locaux et autres, mobilisation, etc. Ce qui est encourageant, c'est que 75 % de la population étudiante a accepté de payer les 10 \$ de cotisation pour être membre à vie de la coop. On n'impose rien aux étudiants et étudiantes, ils et elles deviennent membre de leur plein gré. », explique Alexandre Blanchette, permanent de l'AECS. L'objectif de l'opération est de sortir complètement le privé de l'établissement d'ici 2012, du moins pour ce qui est des services offerts aux étudiants et étudiantes. Soulignons que cette initiative créera entre 15 et 25 emplois étudiants durant l'année scolaire, directement sur le campus du cégep.

Allongement de la plage horaire au Collège de Maisonneuve

Même s'il fut adopté en assemblée



générale, le 5 mai dernier, de continuer les moyens de pression afin de faire reculer l'administration, les membres de la Société Générale des Étudiants et Étudiantes du Collège de Maisonneuve (SOGÉÉCOM) subiront malgré tout un allongement de six heures de leur plage horaire et pourront finir jusqu'à 18 h leurs journées de cours. Rappelons qu'à cette même assemblée, ils et elles s'étaient positionné-e-s en défaveur d'une grève comme moyen de pression, considérant qu'une grève n'était pas appropriée à ce temps de la session. Même si la mobilisation sur la question pour le début de la session d'automne 2009 n'est pas encore annoncée, les positions de l'association sur cet affront restent claires. Cet allongement de six heures à la plage horaire, décidé unilatéralement par la direction pour pallier une pénurie de locaux sans études sérieuses selon la SOGÉÉCOM, est inacceptable. Finir à 18 h est très problématique lorsqu'on doit jongler entre un horaire de travail et ses études. Les étudiants et étudiantes verront réduire considérablement leur possibilité d'emploi. Une certaine partie de la population étudiante est également parent et ne peut compter sur les services de garderie passée cette heure. « Nous voyons dans cet enjeu un problème plus global de gestion saine et démocratique des institutions. Les personnes décisionnelles ne portent pas le poids des conséquences de leurs actes. Nous, la communauté collégiale, les vivrons par contre quotidiennement. », exposait Pascal Chabot en mai 2009, alors délégué aux affaires externes de la SOGÉÉCOM. Le Syndicat des Professeurs et Professeures du Collège de Maisonneuve (SPPCM) s'oppose également à cet allongement. Malgré le refus général, la direction ne semble pas vouloir revenir sur sa décision.

SOUS-FINANCEMENT : plus qu'une histoire comptable, une question idéologique

CHLOÉ DOMINGUE-BOUCHARD, ÉTUDIANTE EN COMMUNICATION, POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

Le sous-financement du réseau postsecondaire au Québec s'élèverait à près de 800 millions de dollars pour l'année 2008-2009 si on additionne les estimations de la Fédération des cégeps et d'un regroupement de recteurs et rectrices d'universités québécoises.

Depuis dix ans, ce sous-financement chronique est une tendance de plus en plus lourde. Tous et toutes s'entendent pour le dire. Les communautés universitaires et collégiales, les élu-e-s et même la classe entrepreneuriale sont d'avis que notre système d'éducation n'est pas financé à sa juste valeur. Une fois le constat posé, les opinions divergent quant aux solutions envisagées. Se pourrait-il que certaines de ces solutions soient d'autant plus préoccupantes pour la condition étudiante que le sous-financement lui-même? Au-delà des chiffres, une idéologie à double tranchant s'impose : celle de l'économie du savoir.

LE SOUS-FINANCEMENT EN CHIFFRES ET EN SACRIFICES

LE CAS DES CÉGEPS

La crise de l'UQAM ayant fait la manchette fréquemment dans la dernière année, le sous-financement du réseau universitaire a su davantage attirer l'attention médiatique que celui du réseau collégial. Celui-ci n'est pourtant pas en reste ! Selon un comité de la Fédération des cégeps, composé de représentants et représentantes du réseau collégial public et de conseillers et conseillères indépendants et indépendantes, le sous-financement récurrent des cégeps s'élevait à près de 305 millions de dollars en 2005-2006, montant nécessaire, selon la fédération, pour que les cégeps puissent remplir leur mission¹. Le financement des cégeps, qui provient à 86% du gouvernement provincial (contre 53% pour les universités), rend très vulnérable le réseau collégial à l'indexation de ses subventions. Or, comme de nombreux programmes sociaux, le réseau collégial est victime de la sous-indexation : « En clair, la sous-indexation signifie que les ressources allouées au réseau collégial public n'ont pas suivi l'augmentation du coût de la vie. En effet, si elles avaient suivi le cours de l'inflation — qui se chiffre à 22 % pour la seule période située entre 1993-1994 et 2005-2006 —, on récupérerait près de 145,7 M\$. »² C'est tout le secteur de l'éducation qui est victime de la sous-indexation, signe évident du désengagement de l'État en éducation. En effet, selon la Fédération des cégeps, même si les coûts reliés à l'éducation ont augmenté de 2,7 milliards entre 2000 et 2006, la tranche du budget provincial allouée à ce poste n'a pas bronché. Elle est toujours de 22%. En comparaison, les dépenses en santé et services sociaux sont passées de 33% du budget à 38%. En terme de milliards, ce 5% de plus représente une somme très importante. Ce sous-financement conjugué à l'obligation légale de ne pas faire de déficit rend herculéenne la tâche de la communauté collégiale. Les sacrifices sont nombreux : diminution de services aux étudiants et étudiantes, voire disparition de certains (pédagogique, psychologique, etc.), disparition ou contingentement de programmes dits « non rentables » dans certains cégeps, accès restreint aux études supérieures pour les adultes qui désirent poursuivre des études tout en continuant leur vie active sur le marché du travail, détérioration des infrastructures, bibliothèques au contenu désuet, etc.³

LE SOUS-FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS : LA GRILLE DE PONDÉRATION ET SES IMPACTS

Dans le réseau universitaire, c'est à près de 450 millions que s'élèverait le sous-financement.⁴ Nouvelle intéressante, le fédéral a annoncé cette année un transfert de 250 millions sur cinq ans, dont 53 millions en 2009-2010 en sus des transferts fédéraux qui représentent 13% du budget du réseau⁵. Là où le bât blesse, c'est dans la répartition de ces fonds, qui se fera, jusqu'à preuve du contraire, de la même façon que la répartition des subventions provinciales. Cette dernière se fait à partir d'une grille de pondération controversée dans le milieu universitaire, car elle crée une hiérarchie entre les programmes universitaires et, par le fait même, entre les universités. La grille, remaniée en 2007-2008, permet de déterminer les montants attribués aux universités en fonction de l'EEETP (effectif étudiant temps plein) et du coût moyen des programmes offerts selon les cycles. En plus de faire avaler une rationalisation⁶, « cette formule encourage une concurrence interuniversitaire afin d'attirer les « clientèles » dans les disciplines « payantes ». La tentation déjà présente de gérer les programmes sur des bases éloignées de la mission universitaire risque de s'accroître avec les nouvelles pondérations », soutient Cécile Sabourin, présidente de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU)⁷.

Pour faire une histoire courte, les universités n'ayant pas de programmes dits payants, comme la médecine et l'ingénierie, et ayant un fort taux d'étudiants et d'étudiantes

au baccalauréat et à temps partiel se trouvent fortement pénalisées par cette grille. En tête de liste? L'UQAM, bien sûr, mais aussi l'Université Concordia, reconnues pour leur fort pourcentage d'étudiants et d'étudiantes au bac, plus particulièrement en arts, lettres et sciences sociales. L'UQAM, sans se positionner à l'encontre de ce fonctionnement, suggère certaines modifications, notamment dans la classification des programmes, qui se fait pour l'instant davantage par famille que par coût ! Par exemple, un programme comme celui de danse, qui engendre des coûts similaires à ceux de l'ingénierie, s'est vu plutôt catégorisé dans la section Beaux-arts, aux coûts moindres. Ce classement prive l'UQAM de près de 150 000\$. Cette grille amène donc l'UQAM à faire les recommandations suivantes : « Soit d'explorer des modalités visant à réduire les coûts dans les programmes plus coûteux que la moyenne nationale qui sont jugés prioritaires; et de réduire progressivement les nouvelles admissions dans certains programmes déficitaires et non prioritaires si on n'anticipe pas de croissance de clientèle. »⁹ Quels sont ces programmes prioritaires et non prioritaires ? Les craintes de madame Sabourin quant à la gestion clientéliste des universités semblent se confirmer.

INVESTISSEMENTS EN ÉDUCATION: DES CHOIX DIFFICILES

Cette grille crée un déséquilibre important dans l'attribution des ressources universitaires pour le fonctionnement de base, notamment l'enseignement, parent pauvre du réinvestissement en éducation¹⁰. En effet, les besoins en termes d'infrastructure ont fait davantage la une lors de la dernière année. Le 5 août dernier, la ministre fédérale responsable de la région de la Capitale-Nationale, Mme Sylvie Boucher et la ministre Courchesne annonçaient des investissements de plus de 8 millions de dollars dans les infrastructures des cégeps de la région de Québec. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir du gouvernement fédéral qui promet des investissements de près de deux milliards de dollars sur deux ans dans les infrastructures universitaires et collégiales. Ces investissements sont nécessaires et très bien accueillis. Néanmoins, ils laissent peu de doutes quant à la priorité de nos gouvernements: stimuler l'économie. Le béton sait attirer l'attention... des investisseurs. Faire d'une pierre deux coups est bien sûr intéressant. Cependant, cette orientation engendre une hiérarchisation des investissements en décalage avec les réels besoins. L'un des besoins les plus criants selon la FQPPU, c'est d'investir dans l'enseignement, nerf de l'éducation : « Accessibilité, société experte et rattrapage sont des mots vains sans un investissement important dans le corps professoral des universités québécoises. »¹¹ L'enseignement serait-il moins prioritaire, car moins susceptible d'engendrer des retombées économiques rapides et directes?

Le graphique ci-dessus démontre un ratio de plus en plus important d'effectif étudiant par professeur-e. On pallie le manque de corps professoral par l'embauche de chargé-e-s de cours, engendrant un coût moindre pour les universités.

DES SOLUTIONS PRÉOCCUPANTES

ÉTAT MINIMAL ET PRIVÉ MAXIMAL : LA LOGIQUE MANAGÉRIALE

Cette approche clientéliste n'est pas étrangère à la logique managériale, approche de gestion très en vogue dans le secteur public depuis les années 1980. Les solutions présentées par nos élu-e-s pour pallier le sous-financement font ressembler nos établissements de plus en plus à des usines à diplômes.

Quand l'argent manque, où le trouve-t-on ? Dans le développement de partenariats avec le secteur privé, clairement encouragé par le Parti Libéral du Québec, surtout dans le secteur collégial en région¹². C'est dans le texte *Financement du collégial : État de fait, enjeux et réflexion* que Michelle Cauchy et Marc Lavoie de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ) nous mettent en garde contre cette panacée : « Dans la logique concurrentielle qui est la sienne, l'entreprise privée doit être rentable si elle veut se maintenir. Ses impératifs ne sauraient se comparer à ceux d'une institution d'enseignement. Mais il y en a pour

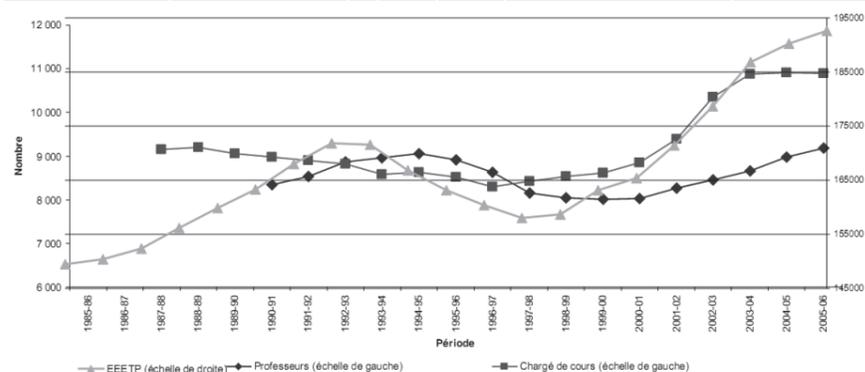
penser que l'efficacité des entreprises et une relation plus étroite entre ces dernières et les programmes techniques ne peuvent qu'être bénéfiques. »¹³ Il s'agit là d'un parti pris idéologique, selon Cauchy et Lavoie. Les entreprises ne sont pas à l'abri de la spéculation et des mauvaises décisions entraînant leur perte. Cette solution semble fort préoccupante pour les auteur-e-s : « Lorsqu'on parle d'intensifier les partenariats entre l'entreprise privée et les collèges, il faut être particulièrement prudent [prudente] et savoir distinguer les intérêts convergents et divergents dans le respect d'une formation solide et polyvalente pour nos étudiantes et étudiants. »¹⁴

LE SOUS-FINANCEMENT : DE FARDEAU COLLECTIF À INDIVIDUEL

« Hausser les frais de scolarité », voilà une solution au sous-financement très populaire auprès des élu-e-s et des recteurs et rectrices. « Hausser les frais afférents » est aussi un leitmotiv dans le vent. Le comité d'experts et expertes indépendants et indépendantes chargé d'examiner la formule de financement des universités québécoises et son impact sur l'UQAM en a d'ailleurs fait une de ses premières recommandations. C'est la logique de l'utilisateur-payeur. Il s'agit de transférer à l'individu, usager et client, l'effet de la diminution des fonds publics. Sans se préoccuper des dommages de ces pratiques sur l'accessibilité à l'éducation postsecondaire, les adeptes du principe utilisateur-payeur en éducation voient là, en plus d'une source de financement, un mode de responsabilisation de la population étudiante et un gage de réussite scolaire. Cette réussite scolaire si chère à nos ministres de l'éducation est une variable essentielle à l'instauration d'une économie du savoir. « Derrière un semblant de discours humaniste, cette idée de fixer des cibles de réussite n'est pas sortie de la tête de nos ministres mais s'inscrit dans les travaux de l'OCDE pour uniformiser les efforts en éducation dans les différents pays occidentaux. En 1996¹⁵, l'OCDE rendait public un rapport exhaustif intitulé *Mesurer le capital humain : vers une comptabilité du savoir acquis*. L'idée sous-jacente est que les investissements en éducation doivent être porteurs de croissance économique pour être utiles. »¹⁶ Les réflexions sur le financement de l'éducation semblent s'orienter presque exclusivement vers un rapport coût/bénéfice. Reste à savoir qui paiera réellement la note et qui récoltera les bénéfices.

GRAPHIQUE

Évolution du nombre de chargé-e-s de cours, de professeur-e-s et d'effectifs étudiants en équivalence en temps plein (EEETP) dans les universités québécoises



Le graphique ci-dessus démontre un ratio de plus en plus important d'effectif étudiant par professeur-e. On pallie le manque de corps professoral par l'embauche de chargé-e-s de cours, engendrant un coût moindre pour les universités.

1 Comité de travail de la Fédération des cégeps sur le financement du réseau collégial public, *Rapport: Financer les cégeps à la hauteur de leurs besoins*, 25 octobre 2006.

2 Ibid.

3 Ibid.

4 CIRANO: LACROIX, Robert et Michel TRAHAN, *Le sous-financement des universités québécoises et une proposition de réinvestissement*, mars 2007.

5 Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université, *Financement des universités québécoises: présentation*, 19 mars 2008.

6 L'année de référence de la nouvelle grille, 2002-2003, fut caractérisée par de nombreuses coupures.

7 Cécile Sabourin, « Sous-financement des universités-L'UQAM, la pointe de l'iceberg » dans *Le Devoir*, 29 février 2008.

8 Comité d'experts présidé par Louis Gendreau, *Rapport du comité d'experts indépendants chargé d'examiner la formule de financement des universités québécoises et son impact sur l'UQAM*, 26 juin 2008.

9 Ibid.

10 Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université, *op.cit.*

11 Ibid.

12 CAUCHY, Marielle et Marc LAVOIE, *Financement du collégial: État de fait, enjeux et réflexion*, texte présenté dans le cadre des journées de réflexion « Une école pour tout le monde », organisées par la FNEEQ, 27 et 28 avril 2006.

13 Ibid.

14 Ibid.

15 Année de l'imposition d'une taxe à l'échec par la ministre de l'éducation de l'époque Pauline Marois.

16 CAUCHY, Marielle et Marc LAVOIE, *op.cit.*

Appauvrir, endetter et exclure : véritables fonctions de l'AFÉ ?

CHRISTIAN PÉPIN, ÉTUDIANT EN SOCIOLOGIE ET EN PHILOSOPHIE

Les impacts de la crise économique se sont fait durement ressentir pendant la saison estivale. Au Canada, le taux de chômage pour le mois de juillet a atteint 20,9 % chez les étudiants et étudiantes, en hausse de 7,1 points depuis juillet 2008. Il s'agit du taux de chômage étudiant le plus élevé noté pendant cette période de l'année, depuis que des données comparables sont devenues disponibles en 1977¹. Au Québec, cela s'est traduit au même moment par un taux de chômage étudiant de 19,4%, en hausse de 7,1% comparativement à l'an passé². Conséquemment, beaucoup de ces jeunes ont dû remplir un formulaire d'aide financière aux études (AFÉ), en espérant ne pas devoir interrompre leurs études, faute d'argent. La déception fut probablement grande à la vue des réponses à leurs demandes, tant les lacunes du programme sont nombreuses. Critères d'admissibilité restreints, allocations insuffisantes, système d'endettement, autant de problèmes auxquels l'ASSÉ prévoit s'attaquer cette année afin de provoquer des changements durables dans ce service public. Le droit à l'éducation au Québec en dépend.

UNE MISSION MANQUÉE

En 1961, le ministre de la Jeunesse Paul-Gérin Lajoie instaurait le système des prêts et bourses. Cette réforme devait s'inspirer du *Rapport Parent*³ en ayant pour but l'accès du plus grand nombre aux études postsecondaires sans discrimination socio-économique. Or, malgré les avancées de la démocratisation de l'éducation au Québec, les étudiants et étudiantes issu-e-s de familles riches ont aujourd'hui un taux de fréquentation universitaire deux fois plus élevé que ceux et celles provenant de familles à faible revenu (voir figure 1). Cette inégalité d'accès se fait également sentir au niveau du choix des programmes. Les classes défavorisées se retrouvent davantage dans les secteurs techniques au collégial, de même qu'à temps partiel, principalement dans les certificats et dans les programmes sans contingentement à l'université⁴.

L'AFÉ ne semble donc pas, à la lueur

de ces faits, en mesure de remplir sa mission originelle. Pouvons-nous plutôt affirmer que la véritable fonction de ce programme a été jusqu'à ce jour de contribuer à la reproduction des classes sociales au Québec?

Mais l'accessibilité aux études n'est pas tout. Étudier demande du temps, et la qualité de notre formation est proportionnelle aux heures qui lui sont consacrées. Or, de plus en plus d'étudiants et d'étudiantes sont contraints et contraintes d'accepter des horaires de travail croissants. Selon une étude sur la population étudiante au Canada de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBÉM), 51% des étudiantes et 42% des étudiants travaillent tout en étant aux études. Ce qui est davantage inquiétant est que le tiers d'entre eux et elles a travaillé 20 heures ou plus par semaine tout en étudiant à temps plein. Cette même étude conclut « que le fait de travailler durant les études est plus nuisible qu'on le croit généralement »⁵.

L'aide financière aux études a certes amélioré l'accessibilité aux études au Québec, mais, comme nous pouvons le constater, il existe encore aujourd'hui plusieurs obstacles au droit à l'éducation, qu'il s'agit ici de dévoiler. En voici les principaux concernant le régime des prêts et bourses.

ADMISSIBILITÉ RESTREINTE

Un aspect inhérent à l'AFÉ est son caractère supplétif. En d'autres termes, elle est une aide de dernier recours. Selon cette logique, l'étudiant ou l'étudiante, ses parents, répondant et répondante, conjoint et conjointe, doivent demeurer les premiers responsables du financement des études. Ainsi, un des problèmes majeurs de ce mode de fonctionnement renvoie aux critères définissant le statut de l'autonomie financière.

Par exemple, vivre en colocation après être parti-e de chez ses parents depuis déjà plusieurs

L'AFÉ ne compense pas le dégel !

Nous entamons cet automne la 3e année du dégel des frais de scolarité qui, arrivant à terme en 2012, haussera le coût du baccalauréat de 1500\$. Malgré les bonifications de l'AFÉ annoncées par le ministre en 2007 afin d'amortir les impacts de ce dégel, c'est tout de même 6000 étudiants et étudiantes qui seront exclu-e-s des bancs des universités au terme de cette mesure¹. Ainsi, une augmentation de la tarification scolaire s'accompagnera toujours d'une réduction de l'accessibilité aux études, avec la complicité du régime des prêts et bourses. Par contre, l'ASSÉ ne revendique surtout pas une réforme de l'AFÉ afin que de nouveaux dégels de frais puissent se faire dorénavant « sans conséquences ». C'est pourquoi nous devons rester vigilants et vigilantes afin que nos revendications ne soient pas monnayées à la baisse en échange d'un nouveau dégel après 2012. Enfin, ces revendications s'inscrivent dans une perspective plus large de l'accessibilité aux études au Québec, où la gratuité scolaire ne serait plus considérée comme une chimère, mais comme un idéal à réaliser.

1 VIERSTRAETE, Valérie, *Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire. Comparaison à l'échelle internationale et étude de scénarios pour le Québec*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, juin 2007.

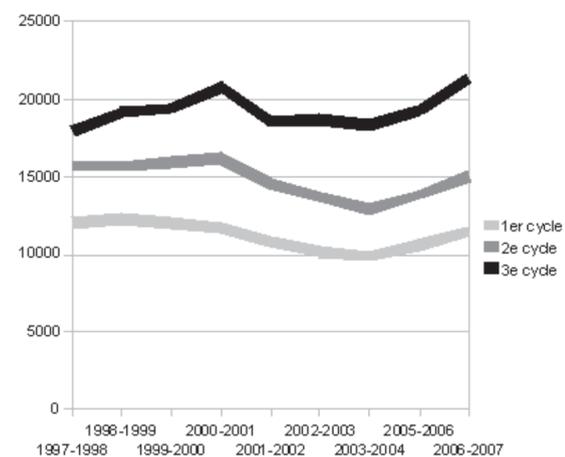
années n'est aucunement suffisant pour obtenir un tel statut. Les critères sont nettement plus sévères : avoir interrompu ses études pendant deux années cumulatives; avoir terminé 90 crédits universitaires (l'équivalent d'un baccalauréat); être marié-e ou en union civile, ou être enceinte depuis 20 semaines. Comment le gouvernement peut-il continuer à maintenir de tels critères lorsqu'il est connu que plus de 50% des étudiants et étudiantes ne reçoivent pas la contribution parentale calculée par l'AFÉ²? Assurément, seule la reconnaissance de l'autonomie financière dès le départ du domicile familial permettrait d'enrayer cette injustice.

De plus, si le gouvernement a fait un pas dans la bonne direction en haussant le seuil de la contribution parentale de 23 300 à 30 900 lors du dernier dégel des frais de scolarité, cela demeure nettement insuffisant lorsqu'on sait que la classe moyenne a un salaire annuel entre 35 000\$ et 75 000\$. Selon le Comité consultatif sur l'AFÉ (CCAFÉ), un organisme du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le gouvernement devrait hausser ce seuil à 45 000\$. Une telle mesure permettrait déjà d'alléger la pression économique exercée sur les familles de classe moyenne, tiraillées entre l'achat d'une maison et le diplôme de junior.

ALLOCATIONS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Selon l'AFÉ, les étudiants et étudiantes aux études à temps plein qui ne résident pas chez leurs parents ont besoin de 740\$ par mois pour subvenir à

FIGURE 2
Évolutions des dettes moyennes (en dollars) des finissants et finissantes universitaires de 1997 à 2007

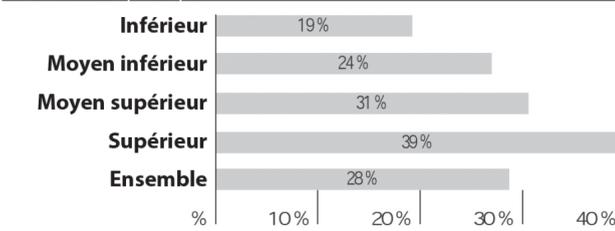


Pour une gestion intégrale des prêts et bourses par l'État ?

Lors de son dernier congrès annuel, l'ASSÉ a entamé une réflexion afin d'évaluer s'il ne serait pas souhaitable politiquement de revendiquer une gestion publique intégrale de l'AFÉ. Afin de combler son manque d'informations sur le sujet, l'ASSÉ a commandé une recherche à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). Depuis 2000, le gouvernement fédéral canadien s'est doté du centre de service national de prêt aux étudiants (CSNPE). Celui-ci gère publiquement l'octroi et les intérêts des prêts étudiants au Canada. Cela est contraire à l'actuelle norme québécoise, où le gouvernement verse des millions en intérêts chaque année aux banques afin de garantir à ces organisations financières la couverture des prêts étudiants et leur remboursement. Basée sur une analyse comparative de l'AFÉ et du CSNPE, cette recherche permettra de savoir s'il n'est pas plutôt souhaitable de rompre avec le modèle québécois actuel en s'inspirant du programme canadien.

FIGURE 1

Taux de fréquentation universitaire (1994-1998) chez les 18-21 ans, selon le quartile de revenu familial après impôt



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2002

REVENDICATIONS 2009-2010 DE L'ASSÉ

Pour une réforme progressiste de l'aide financière aux études visant :

- L'indexation automatique des frais de subsistances et leur hausse jusqu'au seuil de pauvreté**
- La reconnaissance de l'autonomie financière dès le départ du domicile familial**
- L'abolition de la prise en compte de la contribution de l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe dans le calcul de l'aide financière aux études (AFÉ), comme, par exemple, la pension alimentaire**
- La diminution de l'endettement étudiant par la conversion de prêts en bourses**

leurs besoins de base (frais de subsistance) : nourriture, logement (tout inclus), dépenses personnelles et transport en commun.

Ce montant n'a pas suivi la courbe d'inflation des 15 dernières années, considérant que, depuis 1993-1994, les frais de subsistance n'ont été indexés que six fois. Ils n'ont augmenté que de 26,7% de 1990 à 2008 (de 584\$ à 740\$ par mois)³, alors que le coût de la vie a augmenté de 46,39% durant la même période⁴. Si les montants avaient été indexés annuellement, ce serait 855\$ que les prestataires recevraient aujourd'hui mensuellement. Lors d'une commission parlementaire en juin 2007, le ministre Courchesne avouait que le gouvernement avait économisé de cette façon 71 millions de dollars et cela, seulement pour la période entre 2003-2004 et 2007-2008!

Par contre, l'indexation demeure une mesure insuffisante puisqu'elle maintiendrait sous le seuil de pauvreté une majorité de bénéficiaires. Dans un rapport en 2006, le Vérificateur général du Québec soulignait que les frais de subsistance pris en compte au Québec sont les moins élevés au Canada. Sur une période de 8 mois, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario accordaient respectivement 758 dollars et 2572 dollars de plus qu'au Québec⁵. Quant à Statistiques Canada, le seuil de faible revenu pour une personne vivant en colocation est établi à 910\$ mensuellement.

L'ASSÉ s'oppose ainsi au fait de considérer la pauvreté et la précarité comme un rite de passage obligé des études, en vue d'une possible meilleure vie. Une vie décente, ça doit être pour tout le monde, et en tout temps. C'est pourquoi l'ASSÉ revendique l'indexation automatique des frais de subsistance et leur hausse jusqu'au seuil de pauvreté.

TABLEAU 1

CALCULATEUR DE REMBOURSEMENT DE PRÊT	1ÈRE OPTION: SUR 5 ANS	2ÈME OPTION: SUR 5 ANS
Montant du prêt à la fin d'un baccalauréat	11 467\$	11 467\$
Nombre de paiements mensuels	114	56
Montant de chaque paiement mensuel	139,46\$	241,97\$
Montant total des intérêts à déboursier	4 431,98\$	2 083,29 \$
Montant total à déboursier	15 898,98 \$	13 550,29 \$

S'ENDETTER POUR ÉTUDIER

Un autre principe fondamental de l'AFÉ est que les prestations sont versées en premier lieu sous forme de prêts. Ce n'est qu'après avoir atteint le plafond d'endettement annuel (plafond de prêts) par cycle d'études qu'un ou une bénéficiaire peut se qualifier pour l'obtention de bourses. Ce principe a pour conséquence que plusieurs diplômé-e-s sortent des bancs d'écoles avec une lourde facture d'endettement. À ce titre, 39% des finissants et finissantes universitaires ont contracté une dette au moment d'obtenir leur diplôme. Pour eux et elles, celle-ci se chiffre en moyenne à 11 467\$ pour le baccalauréat, à 15 034\$ pour la maîtrise et à 21 376\$ pour le doctorat (voir figure 2).

Cette réalité est peut-être peu angoissante pour un médecin fraîchement sorti de l'université, mais il en est tout autrement pour un diplômé en musique ou en philosophie. Ainsi, l'endettement devient signe de précarité et de pauvreté pour ceux et celles qui peinent à trouver un métier dans leur domaine, ou pour qui les études conduisent souvent à des emplois peu rémunérés. Dans ce contexte, le slogan de l'ancien gouvernement Lesage « Qui s'instruit s'enrichit! » devient pour plusieurs synonyme de mauvaise plaisanterie.

Conséquemment, le système d'éducation québécois tend à s'organiser selon un modèle élitiste à deux vitesses, où les mieux nanti-e-s paient, au final, moins pour leur éducation que les étudiants et étudiantes issu-e-s des classes populaires (voir tableau 1). Face à ces injustices, l'ASSÉ revendique la diminution de l'endettement étudiant par la conversion

Quel avenir pour le programme des bourses du millénaire ?

Lors du dernier budget fédéral, le gouvernement a officialisé la fin de la Fondation canadienne des bourses du millénaire (FCBÉM). Ce programme avait vu le jour en 1999 afin de mettre un frein à la hausse de l'endettement étudiant. Au Québec, les sommes transférées équivalaient à 70 millions annuellement, permettant ainsi une diminution de 25% du plafond de prêt (aide supplémentaire sous forme de bourses)¹. Quant à la succession de la FCBÉM, le gouvernement du Canada a annoncé le 5 août dernier un investissement de 350 millions de dollars répartis entre le Programme canadien de bourses aux étudiants et le Programme d'aide au remboursement, deux nouvelles mesures canadiennes. Si cela peut sembler être une bonne nouvelle à certains égards, une incertitude plane sur le nouveau programme quant aux sommes qui seront transférées au Québec. Pour en savoir plus, l'ASSÉ a contacté le cabinet de la ministre Courchesne. Dans le cadre des négociations avec le Canada, « le gouvernement québécois revendique un droit de retrait sans conditions », nous a affirmé Mme Madeleine Rhéaume, adjointe administrative du cabinet de la ministre, afin de respecter le champ de compétence provincial en la matière. Par contre, l'endettement étudiant pourrait augmenter si les sommes ne sont pas versées intégralement par le gouvernement fédéral. À ce sujet, Mme Rhéaume a répété à plusieurs reprises « que les étudiants [et étudiantes] doivent se sentir rassuré[-e]-s », sans toutefois garantir que le gouvernement du Québec investirait de nouvelles sommes afin de s'assurer qu'il n'y ait pas une hausse de la limite d'endettement par cycle d'études. L'ASSÉ promet de surveiller ce dossier de très près. Restons vigilants et vigilantes !

1 VENNE, Jean-François, *Trouve sur l'aide financière aux études*, Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), 2008, p.68.

de prêts en bourses.

Une réforme progressiste de l'AFÉ est donc plus que nécessaire, tout particulièrement en ces temps de crise économique. Si la grande grève étudiante de 2005 a permis d'empêcher une explosion de l'endettement étudiant, il est grand temps de reprendre où nous l'avons laissée la lutte afin d'exiger des changements substantiels à ce programme. Luttons ensemble pour une véritable accessibilité aux études à tous les niveaux afin que l'éducation ne soit plus soumise aux contraintes économiques de la vie individuelle et familiale, et pour qu'elle soit réellement un choix de société assumé collectivement.

1 Statistique Canada, « Un été difficile pour les jeunes, surtout les étudiants », 7 août 2009, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/090807/dq090807a-fra.htm>, (7 août 2009).

2 Statistique Canada, « Tableau 9-2 Étudiants et autres personnes âgées de 15 à 24 ans (données non saisonnalisées) — selon la province », août 2009, <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-001-x/2009007/tablessect-listetableauxsect-fra.htm>, (7 août 2009).

3 Le *Rapport Parent*, officiellement le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, est un document qui a fait état de la situation de l'éducation au Québec dans les années 1960. Son influence s'est fait sentir de façon durable sur le système d'éducation québécois, en proposant notamment : la création du Ministère de l'Éducation au Québec, la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, la création des cégeps en remplacement des collèges de l'époque dirigés par des religieux, la formation poussée des enseignants et l'accès facilité aux universités indifféremment de toute appartenance sociale.

4 Comité Consultatif sur l'Accessibilité Financière aux Études (CCAFÉ), *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*, Québec, CCAFE, 2004, p.15.

5 MOTTE, Anne et Saul SCHWARTZ, « Y a-t-il un lien entre l'emploi pendant les études et la réussite scolaire ? », Note de recherche du millénaire #9, Fédération Canadienne des Bourses du Millénaire, Avril 2009, p.7.

6 FEUQ, « L'ajout de miettes aux prêts et bourses ne réparera pas l'injustice du dégel des frais », communiqué, 28 juin 2007, http://www.feuq.qc.ca/gestion/files/Comm28-06-07_fr.pdf, (7 août 2009).

7 Comité Consultatif sur l'Accessibilité Financière aux Études (CCAFÉ), *op. cit.*, p.5.

8 RATEL, Jean-Luc, *Les prêts et bourses à l'université: une aide à la portée de qui ?*, CADEUL, mai 2007, p.52-53.

9 Calcul effectué avec Cansim sur l'état en utilisant l'Indice des prix à la consommation, panier 2005, mensuel (2002=100), de janvier 1990 à mai 2008.

10 Vérificateur Général du Québec, *Rapport pour l'année 2007-2008*, Tome I, Québec, p. 45.

plus d'informations : www.pretsetbourses.info

Projets de loi sur la gouvernance des universités et des cégeps : nouvel emballage, même imposture

ÉTIENNE SIMARD, ÉTUDIANT EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
DAVID CLÉMENT, ÉTUDIANT EN SCIENCES SOCIALES

Dans la foulée du scandale financier de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), le gouvernement du Québec avait pondu à l'automne 2008 deux projets de loi sur la gouvernance des universités et des cégeps. Bien que ces derniers aient été laissés à l'abandon au printemps dernier, il ne fallut pas attendre longtemps pour que la ministre de l'Éducation, des Loisirs et des Sports revienne à la charge. Dès la mi-juin, Michèle Courchesne procédait au dépôt de deux nouveaux projets de loi (38 et 44) visant à modifier les structures décisionnelles de l'ensemble des institutions postsecondaires publiques du Québec. Reprenant dans leur quasi-intégralité la plupart des articles des défunts projets de loi 107 et 110, la formule reste essentiellement la même : intégrer davantage de pratiques et de structures propres à l'entreprise privée et augmenter le pouvoir décisionnel du milieu des affaires au sein des institutions d'enseignement.

UN PROJET IDÉOLOGIQUE

Si cette « réforme » est aujourd'hui mise de l'avant par le gouvernement, elle a d'abord été mise au monde par l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP), un organisme de recherche dont les publications proposent principalement aux organismes publics des réformes managériales à la sauce néolibérale. En septembre 2007, l'IGOPP publiait le rapport Toulouse, document faisant l'esquisse d'une réorganisation de la gouvernance des universités. Un an plus tard, les grands axes de ce rapport étaient intégrés aux projets de loi de la ministre, qui les appliquaient également aux institutions collégiales.

UNE RÉFORME AU NOM DE LA VERTU

S'inscrivant dans le processus d'implantation d'un *nouveau management public* (voir encadré en page 11), qui reprend à la Banque mondiale le principe de bonne gouvernance¹, ces nouveaux projets de loi auraient pour but d'apporter des améliorations majeures en ce qui a trait à la transparence, à l'efficacité et à l'imputabilité des administrations universitaires et collégiales, tant vis-à-vis du gouvernement que des populations « desservies ». Dans cette optique, c'est la composition des instances, le processus de nomination des membres, les fonctions des conseils d'administration (CA) et la reddition de comptes qui sont ciblés dans les modifications proposées.

Ainsi, si ces projets de loi étaient adoptés, les institutions devraient désormais réserver un minimum de 60% des sièges du CA à des membres externes, la plupart du temps des gestionnaires privé-e-s étrangers et étrangères au milieu de l'éducation. Ils et elles auraient également la possibilité d'être nommé-e-s à titre de recteur ou rectrice. Pour leur part, les communautés collégiales et universitaires se

L'opposition est unanime

ÉTIENNE SIMARD, ÉTUDIANT EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
DAVID CLÉMENT, ÉTUDIANT EN SCIENCES SOCIALES

Le 16 juin dernier, à la suite du dépôt des projets de loi sur la gouvernance des universités et des cégeps, les critiques ne se sont pas faites attendre et ont fusé de toutes parts. En plus de la réaction publiée conjointement par l'ASSÉ, des associations étudiantes non-affiliées et des syndicats d'employé-e-s étudiants et étudiantes, une opposition ferme a été exprimée par la quasi-totalité des associations et syndicats du secteur de l'éducation postsecondaire.

Ainsi, la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) s'est montrée opposée à « toute loi et intervention de l'État qui porteraient atteinte aux valeurs fondamentales d'autonomie des établissements et de liberté académique ainsi qu'au principe de la collégialité universitaire ». Elle réclame également la tenue d'États généraux pour réfléchir à l'ensemble des problématiques du secteur de l'éducation au Québec.

De son côté, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a exposé sa préférence pour un modèle de gouvernance axé sur la collégialité où les membres provenant de l'interne seraient majoritaires : « les cégeps et les universités sont des organisations à la mission complexe qui se doivent de partager

verraient restreintes dans leur droit de participer à la prise de décision de leurs établissements respectifs, vu la réduction de la place accordée aux membres internes (personnel enseignant, chargé-e-s de cours, étudiantes et étudiants, personnel de soutien, personnel de recherche, professionnel-le-s).

L'adoption de ces projets de loi mènerait également à la création de nouveaux sous-comités du CA composés des membres externes et d'un maximum d'un seul membre interne. Le pouvoir décisionnel en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des ressources humaines et de vérification des décisions de la direction serait donc pratiquement retiré aux communautés collégiales et universitaires.

Enfin, ces projets de loi imposeraient aux institutions d'enseignement de rendre constamment des comptes au gouvernement, forme de mise en tutelle grugeant davantage l'autonomie institutionnelle dont jouit historiquement l'université pour remplir sa mission éducative.

DES VOIX SE LÈVENT

De pair avec la quasi-totalité des associations et syndicats du monde de l'éducation, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) s'oppose fermement aux projets de loi 38 et 44. Elle avance que ces derniers viennent renforcer l'ingérence d'intérêts étrangers aux missions d'éducation des institutions d'enseignement en mettant en place en leur sein un mode de gestion privée qui servira strictement la logique marchande. Selon l'association nationale, pour s'assurer d'une saine gestion, le gouvernement devrait au contraire favoriser une réappropriation de ces instances par les communautés collégiales et universitaires, les premières à avoir réellement à cœur leur bien-être académique et financier. Il devrait également centrer son action sur un réinvestissement massif dans les institutions scolaires pour pallier leur sous-financement chronique.

QUE FAIRE?

Des audiences publiques sur les projets de loi 38 et 44 sont tenues à partir du 1er septembre. Vous pouvez vous informer auprès de votre association étudiante ou de votre syndicat des différentes actions qui seront organisées dans ce cadre pour la préservation de structures et pratiques propres aux institutions d'enseignement et pour la défense de l'autogestion par les communautés collégiales et universitaires.

1 La « bonne gouvernance » est à l'origine un programme composé d'un ensemble de dispositifs administratifs et managériaux imposés aux États du Tiers monde par les bailleurs de fonds internationaux (FMI, Banque mondiale, etc.). Elle vise le transfert du pouvoir des institutions publiques vers des instances créées sur mesure pour prendre en charge des services publics et la planification du développement, dans une optique de performance, d'imputabilité et de transparence. Les structures de ces instances sont généralement calquées sur le modèle des corporations privées et ont pour effet de retirer un potentiel de pouvoir politique réel des collectivités sur les services auxquels ils ont droit, laissant le champ libre aux entreprises privées.

équitablement le poids des responsabilités de décision et de contrôle entre les nombreux porteurs [et nombreuses porteuses] de la mission, c'est-à-dire le personnel.»

La Confédération des syndicats nationaux (CSN), et plus particulièrement ses trois fédérations directement interpellées, soit la Fédération des professionnelles (FP), la Fédération des employées et des employés de services publics (FEESP) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), vont dans le même sens. Elles considèrent que « la proximité des enseignantes et des enseignants avec la mission des universités et des cégeps commande [...] une participation active des personnels aux processus de décisions ». Elles qualifient également les changements proposés d'injustifiables.

Enfin, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) dénoncent elles aussi l'entêtement de la ministre à vouloir restreindre le nombre de membres internes au sein des conseils d'administration. La FEUQ apporte toutefois certains bémols à sa position en approuvant les mesures de reddition de comptes prescrites par les projets de loi, mesures qui auraient toutefois pour effet de gruger l'autonomie des institutions d'enseignement.



L'ÎLOT-VOYAGEUR TOUJOURS EN TRAVAIL. DANS CET ÉPISODE, LES MEMBRES INTERNES DU CA DE L'UQAM ONT ÉTÉ LES PREMIERS À SONNER L'ALARME DE CETTE DÉRIVE IMMOBILIÈRE DE L'INSTITUTION.

PHOTO : GABRIEL NADEAU-DUBOIS

Organisations opposées aux projets de loi 38 et 44

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES NATIONALES (200 000 MEMBRES):

- Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) (40 000 membres);
- Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) (40 000 membres)
- Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) (120 000 membres)

ASSOCIATIONS NON-AFFILIÉES (75 550 MEMBRES):

- Association des étudiant-e-s en sciences sociales de l'Université Laval (AESS-UL) (3 500 membres)
- Association facultaire des étudiants en arts de l'UQAM (AFÉA) (4 050 membres)
- Association facultaire étudiante de science politique et de droit de l'UQAM (AFESPED) (2 300 membres)
- Association générale étudiante du Cégep du Vieux-Montréal (AGECVM) (6 800 membres)
- Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) (28 000 membres)
- Students' Society of McGill University (SSMU) (20 000 membres)
- Regroupement des étudiantes et des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke (REMDUS) (5400 membres)
- Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIES) (9000 membres)

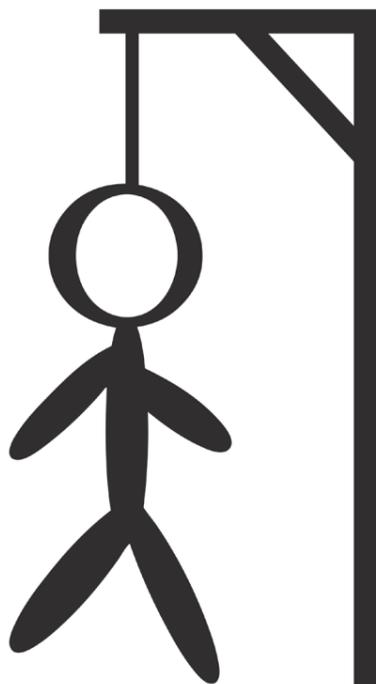
ORGANISATIONS SYNDICALES (PRÈS DE 475 000 MEMBRES):

- Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement de l'Université de Sherbrooke (SAREUS) (1200 membres)
- Syndicat des employé-e-s étudiant-e-s de l'UQAM, (SÉtuE) (3 000 membres)
- Syndicat des étudiantes et étudiants salarié-e-s de l'UQO (SEES-UQO) (300 membres)
- Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ) (170 000 membres)
- Confédération des syndicats nationaux (CSN) (300 000 membres)

plus d'informations &

www.quigerefoncologie.org

Parce que le gouvernement veut nous exclure de nos institutions ...



**MANIFESTATION
NON
aux lois sur la
gouvernance !**

Quand :
Lors de la dernière journée
des consultations publiques
sur les projets de loi 38 et 44.
La date reste à confirmer.

Où :
À Québec, devant l'Assemblée
nationale.

**Pour le transport, contactez
l'ASSÉ : (514) 390-0110**

www.asse-solidarite.qc.ca

PÉROU

« ¡LA AMAZONÍA NO SE VENDE, LA AMAZONÍA SE DEFIENDE! »

(L'Amazonie ne se vend pas, l'Amazonie se défend !)

ARNAUD THEURILLAT-CLOUTIER, ÉTUDIANT EN PHILOSOPHIE

COLLABORATION ET TRADUCTION D'ALEJANDRA ZAGA-MÉNDEZ, ÉTUDIANTE EN SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le 5 juin dernier, des autochtones ont bloqué un axe routier dans la région de Bagua, au nord-est du Pérou, en protestation contre une série de décrets ouvrant la voie à l'exploitation des ressources naturelles de la forêt amazonienne. Faisant face depuis déjà un an à une contestation populaire grandissante, le gouvernement péruvien a décidé de mettre fin au blocus en utilisant la manière forte. Bilan – encore aujourd'hui contesté – : une cinquantaine de morts (autant d'Indigènes que de policiers, policières) et près de 200 blessé-e-s. Les sources autochtones parlent aussi d'une centaine de disparu-e-s... Retour sur une lutte autochtone, victorieuse malgré tout.

LES ORIGINES DU SOULÈVEMENT AUTOCHTONE

Tout a commencé en décembre 2007 alors que le Traité de Libre Commerce (TLC) avec les États-Unis était ratifié. Déjà dénoncé par le mouvement paysan avant cette date, ce traité nécessitait, pour son entrée en vigueur le 1^{er} février 2009, la suppression des barrières aux investissements étrangers. Le président Alan García proposa ainsi une série de décrets législatifs qui ouvrait la porte à la privatisation des terres et de l'eau, à la déforestation et à l'extraction des richesses du sous-sol de l'Amazonie péruvienne. Rappelons au passage que ces projets de lois intéressent aussi les entreprises canadiennes, puisque le Pérou a signé un accord de libre-échange avec le Canada l'année dernière.

Ces décrets furent rapidement décriés par les organisations indigènes et syndicales, et même par la Défense du Peuple, ombudsman général de l'État péruvien. Selon l'Association interethnique de la jungle amazonienne (AIDSESEP), ces mesures législatives violeraient à la fois la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la Constitution péruvienne ainsi que la Déclaration des droits des peuples autochtones de l'Organisation des Nations Unies. Effectivement, selon l'accord 169 de l'OIT, « toute modification du statut et de l'usage des terres communautaires nécessite une consultation du gouvernement auprès des communautés », ce qui n'a pas été fait dans le cas des décrets en question.

Suite à de nombreux échecs de consultations réelles et ouvertes des tribus amazoniennes sur ces projets législatifs, une mobilisation s'organisa dès août 2008 avec pour point culminant une grève générale et des blocages de voies de communication dans l'Amazonie péruvienne. La frustration des peuples autochtones fut notamment alimentée par l'intransigeance du gouvernement et les répétitives déclarations d'état d'urgence qui suspendaient les droits et libertés dans leur région.

Après une période d'accalmie suite à l'élimination de quelques-uns des décrets, le mouvement reprit son escalade de moyens de pression en mars 2009. Le 15 mai dernier, les tentatives de dialogue infructueuses poussèrent les Indigènes à déclarer « l'insurrection ». Au 55^e jour de grève générale survint le massacre de Bagua, dont on connaît déjà les faits. Indigné par la répression, le peuple péruvien se mobilisa en grand nombre le 11 juin pour appuyer la lutte des habitants et habitantes de l'Amazonie. Pendant qu'une grève générale nationale paralysait tout le pays, la manifestation de Lima rassembla des milliers de personnes provenant d'organisations féministes, étudiantes, de regroupements d'artistes et de travailleuses. Finalement, le mouvement populaire, la pression



CONTINGENT ÉTUDIANT DANS LA MANIFESTATION NATIONALE DU 11 JUIN À LIMA. SUR LA BANNIÈRE : « LA LUTTE AMAZONNIENNE, UNE LUTTE POUR LA VIE, LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES PRÉSENTS ! »

PHOTO : FRONT DE LA GAUCHE UNIVERSITAIRE

internationale et la mauvaise gestion de la crise auront eu raison du premier ministre Yehude Simon, forcé de démissionner. Le 18 juin, les décrets 1067 et 1090, qui encourageaient la déforestation, furent abrogés par le Congrès, satisfaisant une partie des demandes des autochtones. « C'est un jour historique », s'est félicitée Daysi Zapata, la vice-présidente de l'AIDSESEP, avant d'appeler à la fin des blocages.

LE MOUVEMENT ÉTUDIANT SOLIDAIRE

Comme il en a coutume pour plusieurs luttes sociales, le mouvement étudiant péruvien n'a pas tardé à appuyer la contestation amazonienne. Le 12 mai 2009, un communiqué de la Fédération des Étudiants et Étudiantes du Pérou (FEP), seule organisation étudiante nationale, dénonçait déjà « l'impérialisme » du gouvernement qui agissait, selon elle, dans l'intérêt de la « classe des gens d'affaires qui pensent que le pays est à vendre ». « Les étudiants et étudiantes en tant que membres du peuple condamnent fermement la répression lancée contre nos frères et sœurs de l'Amazonie », affirme ce même communiqué, qui appelle aussi à abroger immédiatement lesdits décrets. Dès le 8 juin, soit trois jours après les événements de Bagua, la FEP a tenu à souligner que cette « crise nationale » était le « résultat de l'application du modèle économique néolibéral ». Elle a aussi appelé à la grève illimitée à partir de la « journée nationale de lutte » du 11 juin. Rejoint par courriel, le deuxième vice-président de la FEP, José A. Flores Valeriano, a informé l'*Ultimatum* que le président du Conseil des étudiants et étudiantes de l'École Supérieure de Formation Artistique de Bagua faisait partie des Indigènes assassiné-e-s par la police le 5 juin dernier. Cette information exclusive lui venait directement du président de la FEP, Michael Gámez Begazo, qui s'est rendu dans la région de Bagua pour soutenir les associations étudiantes locales.

À Lima, selon les informations obtenues par l'*Ultimatum* auprès du Front de la gauche universitaire, organisation politique de l'Université Pontificale Catholique du Pérou (PUCP), la manifestation étudiante de cette université fut « sans précédent depuis la lutte contre la dictature de Fujimori ». « Plus de 800 étudiants et étudiantes de la PUCP », aux dires Pedro Llanos, secrétaire général et membre du Front de la gauche universitaire, se sont joint-e-s à la manifestation nationale du 11 juin. Aux cris de « étudier et lutter, un droit, un devoir ! » ou encore de « l'Amazonie ne se vend pas, l'Amazonie se défend ! », la manifestation a débuté à la Place du 2 mai pour se rendre jusqu'au Palais du gouvernement.

Toujours dans la capitale, le journal national *La República* rapportait le 12 juin que les étudiants et étudiantes de la faculté de droit et de science politique de l'Université Nationale Majeure de San Marcos ont demandé au Congrès la destitution du président Alan García. Le groupe met en effet de l'avant cette revendication au nom de la Constitution du Pérou, qui prévoit que le président peut être destitué par le Congrès en cas « d'incapacité morale », incapacité qu'il aurait démontrée lors des événements de Bagua.

Cette mobilisation s'inscrit dans un contexte de luttes autochtones dans l'ensemble des Amériques. Selon l'Observatoire de l'Amérique latine et des Caraïbes de Sciences Po à Paris, les

La mort des PPP au Québec?

DAVID CLÉMENT, ÉTUDIANT EN SCIENCES SOCIALES

Le 23 juin dernier, l'Agence des Partenariats public-privé (PPP) a connu un dur coup, alors que son Président-directeur général (PDG), Pierre Lefebvre, a annoncé sa démission sous la pression croissante du conseil des ministres. Depuis le départ de Monique Jérôme-Forget annoncé au mois d'avril, le gouvernement libéral a en effet décidé d'effectuer un « recadrage » quant à l'utilisation des PPP dans la construction d'infrastructures au Québec, mais surtout quant au dogme appliqué depuis 2005 par rapport au mode PPP. Pour plusieurs analystes, ce départ précipité du PDG de l'Agence ainsi que les sièges laissés vacants au sein du Conseil d'administration de cette dernière ne représentent rien de moins que la fin de l'ère des PPP au Québec, qui, de manière tout à fait objective, aura été un des plus grands fiascos économiques, politiques et matériels connu sous le règne des libéraux depuis 2005 dans le domaine des infrastructures publiques.

Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement renonçait justement au mode PPP dans le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal, en annonçant que ce projet serait effectué sous une forme « conventionnelle ». Évidemment, la raison invoquée par la ministre responsable du Conseil du Trésor, Monique Gagnon-Tremblay, était la situation

économique actuelle, qui a pour conséquence d'augmenter les taux d'intérêts disponibles pour les entreprises privées devant assurer une partie du financement des projets en mode PPP. Avec cette situation économique, le mode PPP n'était plus rentable pour le gouvernement, qui aurait dû assurer les garanties de fonds de plusieurs millions de dollars, alors que c'est justement ce type d'emprunt que le gouvernement voulait éviter avec l'avènement des PPP. Ici, il est important de mentionner que le mode PPP ne représente, dans la majorité des cas, aucune économie de coûts pour les institutions publiques, mais bien plus un transfert de responsabilité gouvernementale à la faveur des entreprises privées, le tout en échange de profits alléchants pour ces dernières.

Dans le prochain *Ultimatum*, un article plus en profondeur sera consacré à décortiquer la mise en place des PPP au Québec depuis 2005 ainsi que leur avenir dans les paysages politique et économique du Québec. D'ici là, on ne peut que souhaiter que la réflexion entamée par le gouvernement libéral quant à l'utilisation du mode PPP mène à la « mise au rancart » pure et simple de ce dernier ainsi que de l'Agence des Partenariats public-privé.

suite : voir AMAZONIE en page 10

AFGHANISTAN

Quelle démocratie pour l'Afghanistan ?

MARTIN ROBERT, ÉTUDIANT EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

Le 20 août dernier, l'élection présidentielle afghane a mobilisé observateurs, observatrices et fonds de la communauté internationale. Il s'agissait, selon cette dernière, d'une étape cruciale pour l'instauration de la paix en Afghanistan¹. Le moment paraissait décisif, car : « la plupart des Afghans [et Afghanes] ne considèrent pas les rebelles comme une alternative viable au gouvernement actuel, mais [...] répugnent à se dresser contre eux pour défendre un pouvoir incapable de les protéger et de leur fournir les services de base »². Ainsi, les efforts déployés par de nombreux États du monde avaient comme objectif de stabiliser le pays à l'aide d'un gouvernement fort et centralisateur.

Or, parallèlement, la guerre ne cesse de contaminer le pays. Depuis 2008, le nombre de victimes civiles a augmenté de 24%³ et les États-Unis ont enregistré, pour le mois de juillet 2009, le plus grand nombre de pertes militaires depuis l'invasion de l'Afghanistan, en 2001⁴. La situation, après huit ans de guerre, loin de s'améliorer, s'étend et s'envenime.

La communauté internationale fait le pari que l'instauration d'une démocratie à l'occidentale engendrera la sécurité, la prospérité et la scolarisation de la population afghane. Fait-elle fausse route?

INVERSER LE PROBLÈME

Pour Makai Aref, présidente du Centre des femmes afghanes de Montréal, la réponse est affirmative. Rencontrée par l'*Ultimatum* en juillet dernier, elle soutient que la mise de l'avant forcée de la démocratie par les puissances occidentales en Afghanistan revient à vendre un remède à tout prix, sans chercher à savoir s'il peut guérir les maux afghans.

Pour madame Aref, le problème est en ce moment perçu à l'envers. Selon elle, la démocratie en elle-même ne peut engendrer la sécurité et la scolarisation. C'est plutôt la sécurité et une scolarisation généralisée qui permettront une vie démocratique cohérente et participative. En effet, comment la population d'Afghanistan pourrait-elle

actuellement participer de façon renseignée à une vie démocratique active alors que son taux d'alphabétisation de 2000 à 2007 était de 28%⁵? À plus forte raison lorsque l'on considère que les Afghans et Afghanes n'ont vécu pratiquement aucune vie démocratique depuis près de trente ans en raison du contrôle soviétique (1978-1992), puis moudjahidine (1992-1996), puis taliban (1996-2001)?

Par ailleurs, si une éducation populaire est indispensable pour l'essor de la démocratie en Afghanistan, elle ne peut être possible que si les moyens de subsistance élémentaires des habitants et habitantes sont comblés, ce qui n'est présentement pas le cas. À ce propos, monsieur Kai Eide, Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), déclarait en juin dernier : « L'insécurité augmente et les efforts de développement demeurent fragmentés, inefficaces et incomplets ». De même, la pauvreté s'est aggravée [...]⁶.

La population va-t-elle donc plus mal qu'avant l'arrivée de la coalition internationale? Peut-être est-ce dû au fait que la préparation d'élections a, dès l'invasion, été priorisée aux dépens des besoins immédiats des Afghans et Afghanes, et ce, dans le but d'assurer la mainmise des États-Unis sur la politique afghane. Serge Truffaut, journaliste au journal *Le Devoir*, écrivait le 23 juillet : « Après le départ des talibans, Bush et compagnie, plutôt que de s'appliquer à sécuriser une population broyée par trente années de guerre civile, plutôt que d'assurer les services essentiels comme la distribution de l'eau, plutôt que de reconstruire les infrastructures, qu'elles soient routières ou médicales, Bush et les siens donc se sont attelés à construire un nouvel État au forceps »⁷. Makai Aref témoigne de son expérience : « Les Américains [et Américaines] s'approprient tout le pouvoir comme le faisaient auparavant les Russes, avec le gouvernement communiste qui envoyait des conseillers [et conseillères] dans tous les ministères. Maintenant les États-Unis pratiquent les mêmes politiques. Aucun changement. Pour la population, il n'y a aucun changement », dit-elle.

LA CONDITION DES AFGHANES

Ultimement, il faudra donc que la population d'Afghanistan prenne en main l'édification de sa vie démocratique. Seulement, cette réappropriation civile de la politique requiert en particulier l'éducation des femmes, qui représentent, comme dans beaucoup d'autres pays, la frange la moins éduquée de la population. Depuis la défaite des talibans, elles peuvent aller à l'école, marcher seules dans les rues, se lancer en affaires et se découvrir le visage. Mais pour défendre ces nouveaux droits, se les approprier, les comprendre et pour s'en extraire du

cadre rigide des mentalités traditionnelles, elles doivent d'abord posséder une certaine indépendance financière et intellectuelle que seule l'éducation peut leur procurer.

UN EXEMPLE MONTRÉALAIS

Quelle solution doit donc être mise de l'avant pour contrer ces problèmes? Voilà une question épineuse à laquelle Makai Aref répond par l'initiative communautaire. En 1992, elle fut forcée de s'expatrier d'Afghanistan à cause de son implication avec les femmes. Au Kazakhstan, elle fonda un centre communautaire d'aide aux femmes réfugiées afghanes. Puis, suite à son arrivée au Canada quelques années plus tard, elle reproduisit l'expérience et fonda le Centre des femmes afghanes de Montréal qu'elle dirige depuis. Son idée? Permettre aux femmes afghanes immigrées à Montréal de gagner un salaire en valorisant leurs talents : cuisine, couture, danse, etc. Des cours de français sont aussi dispensés, ce qui les rend plus indépendantes et à même de prendre en main leurs vies et de s'instruire.

PRIORISER LA POPULATION

« D'abord, donnez-leur la sécurité. Ensuite la démocratie », dit Makai Aref en parlant de la population afghane. Sécurité financière et physique, d'abord, non pas en envoyant plus de soldats, mais en appuyant l'initiative communautaire à l'instar de ce que fait Makai Aref au Québec.

Un gouvernement central est nécessaire, certes, mais la communauté internationale doit cesser de considérer l'instauration de la démocratie comme la priorité numéro un du moment. Tant que les Afghans et Afghanes ne pourront manger à leur faim, tant qu'ils et elles ne pourront marcher dans les rues sans craindre de recevoir une balle perdue et tant qu'ils et elles ne pourront être plus largement éduqué-e-s, toute tentative de mise en place d'un système démocratique national relèvera de l'hypocrisie occidentale. La vraie démocratie, celle du peuple, viendra, si l'on cesse de vouloir précipiter aujourd'hui le leurre de la démocratie étrangère. Et c'est un fait historique : « le peuple d'Afghanistan n'a jamais accepté qu'un pouvoir étranger dicte sa vie », dit Makai Aref. Tant que des armées étrangères voudront contrôler l'Afghanistan, une résistance armée s'y opposera. Inévitablement.

1 Conseil de sécurité de l'ONU, « 6154e séance », <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2009/CS9696.doc.htm>, (30 juin 2009).

2 JALALI, Ali Ahmad. « Avant tout, vivre en sécurité » dans *Le Courrier international*, n°977, 23 juillet 2009.

3 *Ibid.*

4 REUTERS, « Afghanistan: juillet meurtrier » dans *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/2009/07/21/259775.html>, (21 juillet 2009).

5 Données recueillies sur le site de l'UNICEF : [http://www.unicef.org/french/infobycountry/afghanistan_statistics.html#56].

6 Conseil de sécurité de l'ONU, *op. cit.*, (30 juin 2009).

7 TRUFFAUT, Serge, « Juillet sanglant en Afghanistan - Comédie d'erreurs » dans *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/2009/07/23/260027.html>, (23 juillet 2009).

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S ÉTUDIANT-E-S DE L'UQAM EST:

- Contre la loi Courchesne

- Pour une gouvernance démocratique de la communauté

La saga «UQAM» n'est pas terminée! Nous sommes le dernier syndicat sans nouvelle convention collective. Sans un règlement dans les prochaines semaines, la direction de l'université risque de garder un mauvais souvenir du 40e de l'UQAM...

Suivez les développements sur notre nouveau site web: www.setue.org



suite d'article : AMAZONIE

sources profondes de ce conflit au Pérou résident dans une absence de représentation et d'intégration des tribus amazoniennes à la politique du pays, doublée d'un manque de protection juridique. Pour Stephen Corry, directeur de l'organisation de défense des peuples indigènes Survival International, les conclusions à tirer de ces événements sont claires : « Les Indiens péruviens [et Indiennes péruviennes] sont contraints de prendre des mesures désespérées pour tenter de sauver les terres dont ils ont été spoliés depuis cinq siècles. Ces mouvements de protestation sont le signe que l'ère coloniale est définitivement

révolue. Les Indiens [et Indiennes] d'Amazonie ne se laisseront plus traiter avec la brutalité et l'injustice qui ont inlassablement régné jusqu'à présent. Cette époque est terminée. »³

1 LACUISSE, Marie-Esther. « Mobilisations des communautés indigènes de l'Amazonie au Pérou : Pourquoi le massacre de Bagua ? », 15 juin 2009, http://www.opalc.org/web/index.php?option=com_content&view=article&id=229:mobilisations-des-communautés-indigènes-de-lamazonie-au-perou-pourquoi-le-massacre-de-bagua&catid=125:mobilisations&Itemid=212, (1^{er} août 2009).

2 BARBIER, Chrystelle. « Le Congrès supprime les décrets à l'origine du conflit en Amazonie » dans *Le Monde*, 20 juin 2009, p. 10.

3 AUDIBERT, Dominique. « La guerre des indiens » dans *Le Point*, no. 1918, jeudi, 18 juin 2009, p. 67.



40 ANS DE L'UQAM

La dénaturation de l'université

ÉRIC MARTIN, ÉTUDIANT EN PENSÉE POLITIQUE

L'UQAM a fêté récemment ses quarante ans dans un climat de crise. La mégalomanie immobilière et la mauvaise gestion avaient laissé l'université avec un déficit monstre, et plusieurs craignaient des plans de redressement qui exigeraient de liquider la mission de l'institution sur l'autel de la « saine gestion ». Les professeur-e-s, qui refusaient de payer pour les erreurs de l'administration, se sont lancé-e-s dans une grève à l'issue de laquelle leurs conditions de travail ont été améliorées et leur nombre augmenté par des embauches. Faut-il crier victoire ?

Certains textes triomphalistes sont allés jusqu'à qualifier cette mobilisation surprenante et nombreuse des professeur-e-s de « grève de refondation »¹ de l'Université et de « revitalisation »² de la gauche au Québec. Or, s'il faut reconnaître que les professeur-e-s ont mené une bataille syndicale victorieuse, on ne saurait entendre sans rire que l'Université s'en trouve pour autant « refondée », tant la menace qui plane sur l'UQAM et sur les universités publiques du Québec reste entière. La question de savoir sur quel principe doivent être fondées les Universités du Québec (UQ) est précisément celle qui est constamment évacuée du débat public pour des raisons d'occultations idéologiques traversant la majeure partie des discours militants, syndicaux, médiatiques et politiques.

définition

Le New Public Management

Le New Public Management (NPM) est une méthode de gestion gouvernementale issue des années 1980. Son objectif est de décentraliser et réduire l'État pour qu'il devienne essentiellement un distributeur de contrats accordés à des agences semi-privées (les fameux partenariats public-privé) ou privées. Le NPM prétend conserver les services publics de l'État social, mais cherche à en réduire les coûts et à en augmenter l'efficacité en y introduisant des principes de compétitivité et des modes de gestion issus du secteur privé ou des théories du marché.

Ces discours tendent à aborder les questions – politiques et culturelles – du devenir des institutions dans un langage et des catégories empruntées à l'économie. Que cela soit fait inconsciemment, « stratégiquement » ou par adhésion, cela est sans importance. Au final, le résultat est que, dans l'espace public (ou ce qu'il en reste), tous les « groupes d'intérêts » s'engagent sur un terrain commun en ce qui a trait à la prémisses du débat : les universités sont (et doivent continuer d'être) engagées dans un rapport de compétitivité entre elles.

Dans une telle logique, le problème de l'UQAM tiendrait essentiellement au fait d'un « sous-financement » l'empêchant d'offrir des conditions de travail (et d'études) concurrentielles à son personnel et à ses étudiants et étudiantes. Une lettre publiée le 18 mars dernier par des professeur-e-s illustre bien ce discours : « Les professeur[-e]-s exigent un rattrapage salarial parce qu'ils [et elles] sont les moins bien payé[-e]-s de tout le réseau universitaire québécois et qu'ils [et elles] souhaitent que leur établissement demeure compétitif sur le marché de l'emploi en offrant aux meilleur[-e]-s candidats [et candidates] des conditions équivalentes à celles que l'on trouve ailleurs »³.

Quand une entente fut conclue en mai avec le personnel de soutien, le recteur Claude Corbo se réjouit de l'heureux dénouement de la crise et des négociations parce qu'enfin « les conditions de travail offertes au personnel de l'UQAM sont maintenant concurrentielles

et que cette entente marque de façon positive le 40e anniversaire de cette importante institution qui contribue activement au développement de Montréal et du Québec ».

Tout le monde, ou à peu près, du Syndicat des professeur-e-s de l'UQAM (SPUQ) au rectorat, s'entend pour lire la crise de l'université comme un problème de retard objectif vis-à-vis de conditions matérielles et salariales prévalant ailleurs, les hausses étant toujours justifiées en référence à « la moyenne québécoise » ou la « moyenne canadienne » des autres établissements engagés dans la logique concurrentielle. La crise de l'UQAM serait maintenant réglée depuis que l'université a été « refondée » (sic) en y réinjectant de l'argent neuf permettant de hausser les salaires des professeur-e-s.

Tout cela serait bien commode s'il suffisait, pour « refonder » une université, d'une mise à niveau des conditions matérielles qui y prévalent. Or, tout le problème est là. La mission de l'université ne se tient pas dans ses conditions matérielles, mais dans l'idéal qui l'anime (ou devrait encore l'animer). Depuis sa fondation, l'UQAM est tendue de manière contradictoire entre la mission de transmission de culture propre à une université d'État et la production de connaissances pouvant alimenter le développement et la valorisation capitalistes.

Qu'on n'en arrive même plus aujourd'hui à parler de l'Université autrement que comme un lieu défini principalement par les « conditions économiques concurrentielles » qui y prévalent montre bien quel pendant de la contradiction est en train de l'emporter dans l'imaginaire comme dans le concret. C'est la course à la compétitivité interuniversitaire qui a poussé l'UQAM à vouloir rouler des mécaniques immobilières pour damer le pion aux autres universités, ce qui l'a plongée en crise. Elle s'en trouve renforcée dès lors qu'on admet que « sauver l'UQAM » veut dire l'équiper mieux pour qu'elle se relance encore dans la même arène.

Et c'est encore cette compétitivité qui triomphe lorsqu'on hausse les salaires des professeur-e-s pendant que montent les frais dégelés des étudiants et étudiantes, situant de plus en plus le rapport d'enseignement professeur-e/élève dans une relation médiatisée par la logique marchande, où tous et toutes sont salarié-e-s (par des subventionnaires externes idéalement) à la mesure de leur capacité de production de connaissances valorisables dans « l'économie du savoir ». Chacun et chacune doit rentabiliser au maximum son capital humain de production de « recherches »⁴ échangeables, quitte à s'endetter⁵.

L'institution universitaire ne répondant plus à une mission de transmission de la culture, elle se transforme en simple organisation économique ou espace d'interface désamé entre différentes catégories de chercheurs-producteurs, de chercheuses-productrices ou de prolétaires cognitifs (cognitaires) produisant, stockant et échangeant de « l'information ». La fluidité de ces opérations d'échange sera assurée par l'introduction de la « bonne gouvernance »⁶, recopiée depuis le secteur privé et du New Public Management et appliquée par les « membres externes » du milieu des affaires auxquels la cancre de ministre Courchesne donnera les rênes des universités du Québec, elles-mêmes engagées dans une logique concurrentielle avec celles du reste du monde dans le « marché » de la connaissance.

Qui dit marché suppose que l'Université soit mobile et adaptable, et n'ait plus rien à faire avec une communauté culturelle et politique donnée qui l'attacherait à un lieu et une tradition particulière. Le projet des UQ, entendues comme universités d'État liées à l'existence de l'autonomie souveraine d'une communauté politique



FLASH-MOB À LA STATION DE MÉTRO BERRI-UQAM DANS LE CADRE DE LA GRÈVE DES PROFESSEUR-E-S DE L'UQAM. SUR LA PANCARTE : « LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION PRÉSENTE : LA MORT D'UNE UNIVERSITÉ. »

PHOTO : ALEXANDRE CLAUDE

localisée, apparaît périmé vis-à-vis d'universités engagées dans une lutte à mort pour capter les flux « d'étudiants étrangers et étudiantes étrangères », à tel point que tout le monde devient un étranger ou une étrangère pour l'université d'en face (et pour son prochain et sa prochaine).

La crise des finalités de l'université⁷ est le miroir d'une crise du politique, de l'autonomie des individus et des communautés politiques auxquelles cette université aurait dû appartenir⁸. Aucun refinancement⁹, aucune hausse de salaire, ni même la gratuité scolaire, qui reste par ailleurs un objectif plus nécessaire que jamais, ne suffira à enrayer une logique que seule une opposition réfléchie et de principe peut bloquer.

Il s'agit après tout de la crise de « l'Université du Québec », qu'elle soit à Montréal ou en Outaouais. Celle-ci survient quand on n'a plus aucun sens de ce que peut être l'Université, ni de ce que peut être le Québec. Cela appelle pour la gauche un examen de conscience sérieux, en ce qu'elle est elle aussi coupable d'avoir rejeté la culture et les institutions comme autant d'abstractions qui enchaîneraient indûment des individus qui devraient être « émancipés », et donc déliés, pour ultimement n'entretenir entre eux et elles que des associations « libres », depuis un lieu déraciné.

Le capitalisme ne peut que mépriser tout ce qu'il trouve sur son passage avant de le transformer en valeur déqualifiée, et cela vaut particulièrement pour les cultures, les institutions et la connaissance, qu'il corrompt avec avidité. L'Université n'a donc pas d'abord un problème de manque de ressources : son principal problème est qu'on ne sait plus la justifier autrement qu'à travers le langage des ressources, de la production et de la gestion. Du reste, qu'importe que croissent les ressources matérielles de l'Université si elles sont toutes dédiées à l'enseignement de l'insignifiance.

Aussi n'y a-t-il rien de plus conformiste et de plus acritique que « d'opposer » (sic) à la mutation actuelle des « revendications » dont la seule portée est d'enfermer encore plus avant ce qu'il reste de l'Université d'État dans la logique marchande¹⁰. Tous les refinancements du monde ne remplaceront pas une finalité politique claire, et l'on sait difficilement où l'on va lorsqu'on oublie d'où l'on vient, quand on a remplacé la société par le rapport économique, c'est-à-dire remplacé un lien social pétri d'histoire par l'éternel présent où se déroulent des échanges ponctuels et sans lendemain.

On célèbre « la refondation » et les 40 ans de l'UQAM sous la bannière de la concurrence et du développement, alors que ce n'est pas, et n'a jamais été le rôle premier de l'Université, ni d'un peuple d'ailleurs, de produire

suite : voir UNIVERSITÉ en page 12

L'Ultimatum attend vos réactions

En accord avec ses principes de démocratisation de l'information, le journal l'Ultimatum souhaite devenir une tribune où tous et toutes peuvent s'exprimer. Dès lors, une section intitulée **ESPACE PUBLIC** permettra désormais la publication de vos opinions, commentaires, impressions ou critiques sur des articles parus dans l'Ultimatum ou sur des sujets abordés à l'ASSÉ. Écrivez-nous à l'adresse ultimatum@asse-solidarite.qc.ca.

Il y a 40 ans...la création de l'Université du Québec

ALEXANDRE LEDUC, ÉTUDIANT EN HISTOIRE

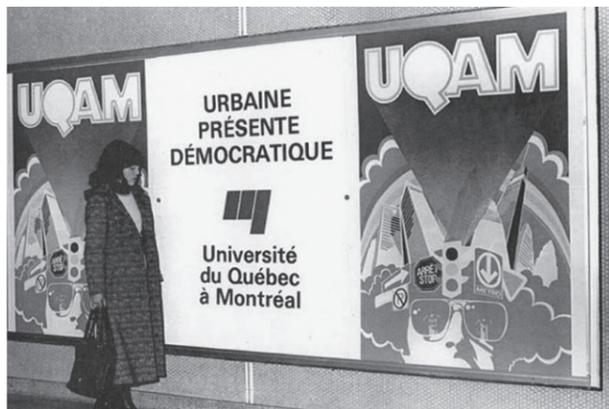
La mise sur pied de l'Université du Québec, mieux connue sous le nom de « réseau UQ », fait partie des mythes fondateurs de la société québécoise moderne. Pour plusieurs historiens et historiennes, la création d'un réseau d'universités québécoises régionales en décembre 1968 n'est rien de moins que le parachèvement de la réforme de l'enseignement basée sur les recommandations du fameux *Rapport Parent*¹. Elle est aussi l'aboutissement d'une lutte étudiante et sociale qui traverse toute la décennie 1960 : celle pour la démocratisation du savoir.

Au milieu des années 1960, les nouveaux cégépiens et nouvelles cégépiennes choisissent en grand nombre les programmes préuniversitaires au grand dam du ministère, qui voulait plutôt les orienter vers les techniques. Les étudiants et étudiantes craignent alors de ne pouvoir poursuivre leurs études en français pour cause de manque de place dans les universités francophones. Le problème est particulièrement criant dans la métropole.

Cependant, il faut dire que le projet de l'UQ ne sort pas d'un chapeau en pleine grève étudiante d'octobre 1968! Non, il existe déjà depuis quelques années. En effet, dès 1960, les Jésuites proposent de fusionner deux collèges classiques pour créer l'Université Ste-Marie. En 1965, le sociologue Guy Rocher préside un comité qui suggère la mise sur pied d'une deuxième université francophone à Montréal, à ouvrir au plus tard en 1968 et dont le nom pourrait être Louis-Jolliet ou Louis-Joseph-Papineau.

Ces projets rencontrent toutefois une très forte résistance de la part des universités déjà existantes (Montréal, Laval, Sherbrooke), qui voient d'un mauvais œil l'apparition massive de concurrentes relevant directement de l'État. Rappelons qu'à l'époque, plusieurs groupes, dont l'Union générale étudiante du Québec, réclament la nationalisation des universités. Travaillant déjà sur plusieurs fronts en matière d'éducation, le gouvernement préfère reporter le dossier universitaire.

En 1966, le retour au pouvoir de l'Union Nationale de Daniel Johnson remet en cause le développement de la Révolution tranquille et, par la même occasion, le projet de développement universitaire. Pour contrer cette tendance, la chambre de commerce de Montréal organise un grand colloque à ce sujet en septembre 1967. La grève étudiante d'octobre 1968 doit aussi être considérée dans le rapport de force contre le gouvernement, malgré que l'on devrait revoir à la baisse son véritable poids



PUBLICITÉ DE L'UQAM DANS LE MÉTRO (1974).

PHOTO : ARCHIVES DE L'UQAM

politique, considérant la désarticulation de son discours et son manque d'organisation concertée.

En ce sens, le sociologue Jean-Philippe Warren a récemment émis une hypothèse intéressante, qui veut que les hauts fonctionnaires québécois, de jeunes technocrates adeptes de l'idéologie de rattrapage, se soient alors appuyés sur la grève étudiante pour mettre de la pression sur le Conseil des ministres en vue de faire adopter un projet de loi pour créer l'UQ. C'est en effet le 14 décembre 1968, peu de temps après la grève générale d'octobre, que l'Assemblée nationale adopte le *Bill* 88, qui crée l'Université du Québec. On prévoit l'ouverture en septembre 1969 des premiers campus de Montréal, Chicoutimi, Rimouski et Trois-Rivières, jouissant tous d'une personnalité juridique particulière, mais faisant intégralement partie d'une seule et même université autonome de l'État. En tant qu'université « nouvelle », l'UQ doit favoriser l'accessibilité à l'éducation universitaire et contribuer au développement des régions québécoises.

Cependant, peu impressionnée par le *Bill* 88, toute la gauche étudiante, socialiste et syndicaliste, se mobilise en mars 1969 dans le cadre de l'« Opération McGill français ». L'objectif est de franciser l'Université McGill pour en faire la 2e université francophone de Montréal tant attendue. Mais ça, c'est déjà une autre histoire...

Lectures complémentaires :

WARREN, Jean-Philippe, *Une douce anarchie, les années 68 au Québec*, Montréal, Boréal, 2008.

FERRETI, Lucia, *L'Université en réseau, les 25 ans de l'Université du Québec*, Montréal, Presse de l'UQ, 1994.

1 La commission présidée par Mgr Alphonse-Marie Parent avait pour mandat de réviser intégralement le système d'éducation au Québec. Elle dépose ses cinq volumes entre 1963 et 1966.

suite d'article : UNIVERSITÉ

pour produire. C'est le projet d'une élite déracinée et gloutonne pour qui les autres, les institutions et la nature ne sont rien d'autre que des facteurs de production au service d'une consommation boulimique. De là « l'économie du savoir ».

Pour la classe dominée, le savoir ne renvoie pas à l'économie mais à l'autonomie, individuelle comme collective, et à l'héritage culturel. Deux visions de l'université s'affrontent ici. L'autonomie d'universités concurrentes, comme le préconise en France la LRU¹¹, ou la solidarité d'universités dédiées à l'autonomie des personnes et des... peuples¹².

Si l'on veut véritablement sauver l'UQAM, il faudra sauver la culture et la société dont elle aurait dû être la passeuse et la gardienne. Cela implique d'opposer le socialisme au capitalisme, et socialisme doit ici être entendu en son sens le plus large, c'est-à-dire pas seulement comme un régime économique, mais comme appartenance volontaire et anti-autoritaire (anarchiste) à une communauté humaine héritière de culture et de sens, et s'inscrivant dans la durée au-delà de nos vies fragiles qui la maintiennent dans l'existence. C'est peut-être là le premier devoir de l'Université et du savoir : instituer l'humilité de la conscience devant ce qui existe en dehors d'elle, tout autant qu'une pensée critique rageuse, mais capable d'appartenir.

1 ROUSSEAU, Louis, « Une grève de refondation de l'UQAM » dans *Relations*, no 734, août 2009.

2 JASMIN, Pierre, « Un bilan de la grève à l'UQAM » dans *L'Aut'journal*, 30 avril 2009.

3 PETITCLERC, Martin et al. « L'UQAM en grève – les professeurs demandent un rattrapage

salariale et 300 nouveaux postes » dans *Le Devoir*, <http://www.ledevoir.com/2009/03/18/240159.html>, (7 août 2009).

4 Celui ou celle qui se demande encore pourquoi les professeur-e-s font la grève de l'enseignement, mais pas celle de la recherche trouve ici sa réponse...

5 C'est là que mène le remboursement proportionnel au revenu (RPR). Voir HURTEAU, Philippe et MARTIN, Eric, *Financement des universités: Vers une américanisation du modèle québécois*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), octobre 2008, http://www.iris-recherche.qc.ca/publications/financement_des_universites_vers_une_americanisation_du.pdf_2.

6 MARTIN, Eric et TREMBLAY-PEPIN, Simon, « Le privé à l'abordage, la « gouvernance » privée à l'assaut de l'indépendance universitaire », 16 septembre 2008, <http://www.pressegauche.org/spip.php?article2511>, (4 août 2009).

7 MARTIN, Eric, « L'Université pourquoi faire ? », arbitrairement re-titré par *Cyberpresse* « Orienter l'UQAM vers l'apprentissage », 31 mars 2009, <http://www.cyberpresse.ca/opinions/forums/cyberpresse/200903/31/01-842061-orienter-luqam-vers-lapprentissage.php>, (4 août 2009).

8 DE VILLENEUVE, Rémi, MARTIN, Eric et SLOWANSKI, Jonas, « Disparaître avec l'UQAM ? La crise de l'UQAM reflète la crise du projet collectif québécois », 18 mars 2008, <http://www.pressegauche.org/spip.php?article1838>, (4 août 2009).

9 DAGENAIS, Daniel et al., « La crise de l'université : entre sous-financement et financiarisation », 8 avril 2008, <http://www.pressegauche.org/spip.php?article1954>, (4 août 2009).

10 Voir PICHETTE, Jean, « L'Université enfermée dans la logique marchande » dans *Le Devoir*, 18 avril 2009, <http://www.ledevoir.com/2009/04/18/246235.html>, (4 août 2009).

11 Loi relative aux libertés et responsabilités des universités aussi appelée loi sur l'autonomie des universités. La loi poursuit trois objectifs : « rendre l'université attractive », « sortir de la paralysie de la gouvernance actuelle » et « rendre la recherche universitaire visible à l'échelle internationale ».

12 Voilà bien un mot qui répugne à gauche, vite accolé au nationalisme bourgeois. Or, il n'existe de « classe ouvrière » qu'à travers la diversité d'une série de communautés de culture particulières, et l'on ne saurait faire l'économie (sic) de cette différenciation pour se doter commodément d'un sujet historique universel et abstrait.

Qu'est-ce que l'ASSÉ?

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est une organisation de type syndical qui regroupe, à l'échelle du Québec, près de 42 000 membres dans plusieurs associations étudiantes à la fois collégiales et universitaires d'un bout à l'autre du Québec. Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.

POUR LE DROIT À L'ÉDUCATION

L'ASSÉ considère l'éducation comme un droit fondamental de notre société, et non comme un privilège. Dans cette optique, chaque membre de la société a le droit à une éducation gratuite publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination.

POUR UNE STRATÉGIE EFFICACE : LE SYNDICALISME DE COMBAT!

On ne peut dissocier l'analyse de la pratique. À des revendications progressistes, en rupture avec l'ordre établi, correspond nécessairement une stratégie d'action particulière. Cette stratégie, l'expérience du mouvement étudiant québécois l'a dégagée : c'est le syndicalisme étudiant de combat. Au Québec, comme partout ailleurs, c'est à travers les luttes menées par les mouvements combattifs que le peuple a obtenu les programmes sociaux les plus importants.

Cela implique, d'une part, le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques. À ce titre, il faut multiplier les occasions de débats, élaborer collectivement des analyses, ne pas craindre la confrontation des idées et surtout leur donner l'espace pour mener à des prises de décisions. L'assemblée générale est par excellence cet espace de démocratie syndicale.

L'ASSÉ, C'EST SES MEMBRES!

À l'intérieur de l'ASSÉ, chaque association étudiante est souveraine. Les décisions prises par des délégué-e-s en Congrès ne deviennent pas automatiquement une résolution que chaque association membre doit appliquer sans l'accord de l'assemblée générale!

S'UNIR POUR ÊTRE PLUS FORTS!

La meilleure façon de supporter et de participer à ce vaste mouvement est de prendre part aux activités de l'ASSÉ, s'impliquer dans ses structures, aller à vos assemblées générales et de promouvoir l'affiliation de votre association étudiante à l'ASSÉ! Affilier à l'ASSÉ ça veut dire partager les ressources de son association étudiante avec celles des autres dans le but de défendre le droit à l'éducation. Être membre de l'ASSÉ, c'est contribuer à bâtir un important mouvement collectif et démocratique permettant de développer à l'échelle nationale une stratégie de lutte efficace.

Le réseau de l'Université du Québec (UQ)

L'Université du Québec est le seul réseau d'universités d'État au Québec et est fréquentée annuellement par 87 000 étudiants et étudiantes. L'UQ est composée aujourd'hui des campus suivants :

- UQAM (Université du Québec à Montréal)
- UQAC (Université du Québec à Chicoutimi)
- UQTR (Université du Québec à Trois-Rivières)
- UQAR (Université du Québec à Rimouski)
- UQO (Université du Québec en Outaouais)
- UQAT (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue)
- ETS (École de technologie supérieure, à Montréal)
- INRS (Institut national de la recherche scientifique)
- ENAP (École nationale d'administration publique)

ainsi qu'une myriade de campus régionaux affiliés à ces établissements.



AVANT DE METTRE CE JOURNAL AU RECYCLAGE, FAITES-LE PASSER.